



SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ	3
1.1.	Présentation du rapport	3
1.2.	Caractéristiques du contrat	
1.3.	Le service et son implantation	3
1.4.	Règlement de fonctionnement	
1.5.	Le partenariat Mobilisé	4
1.6.	Les ressources humaines affectées au service	
1.7.	les moyens materiels	8
1.8.	Les contrats de maintenance	
2.	LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	9
2.1.	L'activité	9
2.2.	La tarification	11
2.3.	Analyse de l'activité	12
2.4.	Faits marquants de l'année 2023	
3.	LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE	16
3.1.	Mode de pilotage de la délégation	
3.2.	Qualité des prestations proposées	17
3.3.	Qualification du délégataire	17
3.4.	Qualification des personnels	18
3.5.	Renfort de compétence pour un accueil de qualité	18
3.6.	Outils de mesure de la satisfaction des usagers	19
4.	LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION	20
4.1.	Méthodes et éléments de calcul	20
4.2.	Eléments du compte de résultat	
5.	DOCUMENTS ANNEXES	22
5.1.	Compte de résultat avant répartition des excédents	22
5.2.	Compte de résultat après répartition des excédents	23
5.3.	Compte de résultat – Présentation CERFA	25
5.4.	Comparatif prévisionnel – compte de résultat	26
5.5.	Biens immobilisés acquis par le délégataire	27
5.6.	Inventaire des biens acquis par le délégataire	28
5.7.	Projet d'établissement	29
5.8.	Dossier CAF	
5.9.	Contrats d'entretien et de maintenance	31
5.10.	Contrats fournisseurs supérieurs à 10 000 €	32





1. PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT

La Ville de Dijon a décidé de confier, en Délégation de Service Public, la gestion du Multi-Accueil « Le Tempo » à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance BFC, pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2024.

Le rapport du délégataire porte sur le fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Ce rapport a été rédigé par Madame Émilie TROMP, coordinatrice et Madame Anabelle Russo, directrice.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

La Ville de Dijon confie à LLPE BFC, à titre exclusif, la gestion par affermage du Multi-Accueil « Le Tempo », dont la capacité d'accueil est de 20 places en journée.

La structure propose à la fois, un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

Le gestionnaire s'engage à assurer, en permanence, la gestion de l'établissement et l'accueil du public. Il assure une exploitation qui s'intègre dans le cadre de la politique de la commune en matière de Petite Enfance et respecte les objectifs du Contrat Enfance conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

1.3. LE SERVICE ET SON IMPLANTATION

Le quartier Chevreul Parc, dans lequel est située la structure, s'étend de la Place Wilson au Parc de la Colombière et de la voie ferrée qui borde le Canal à la rue d'Auxonne. Il fait partie des neufs grands quartiers dijonnais et accueille 21530 habitants selon les données du COMPAS de 2017.

La structure a une capacité d'accueil de 20 places en journée depuis septembre 2019 et est ouverte de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi. Elle accueille les enfants à partir de 2 mois ½ jusqu'à la fin de leur troisième année.

La structure a une superficie de 138.27 m²: elle dispose de deux salles de vie, d'un dortoir pour les bébés et d'un dortoir pour les plus grands, servant aussi de salle de vie en dehors du temps de sieste.

Le Multi-Accueil se trouve dans les locaux de la Maison d'Education Populaire « Le Tempo », elle-même gérée par Léo Lagrange depuis septembre 2016. Cette proximité et la gestion commune favorisent le travail en partenariat.

Deux lignes de bus sont à proximité et desservent les directions : Centre-Ville et Saint Apollinaire.

Le parc de la Colombière est situé à proximité de la structure.

Trois écoles, une résidence sociale et un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) sont également proches de la structure, ainsi que l'Espace Solidarité Familles du Parc.





1.4. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications.

1.5. LE PARTENARIAT MOBILISÉ

PARTENAIRE	ACTIONS	INTÉRÊTS
Maison d'Education Populaire	Actions parentalité Accompagnement des parents Projets en communs : fêtes, soirées jeux	Accompagnement global des familles. Propositions d'actions complémentaires. Orientation facilitée. Implication sur le quartier.
Ecoles	Carnaval, cafés parents et adaptations des enfants en juin	Facilite le rapport des parents à l'école et l'adaptation des enfants. Créer des liens avec les partenaires. Collaborer pour le bien-être des enfants
PMI et Espace Solidarité Familles	Liens par rapport aux enfants accueillis (orientations, liens avec les parents, observations), diffusion d'informations	Accompagnement global, prévention, orientation, connaissance de la famille

Les familles bénéficient d'un accompagnement global et riche du fait de notre partenariat avec la MEP avec qui nous partageons les locaux.

En effet, cette proximité facilite les liens et les familles peuvent bénéficier de divers services. Les familles fragiles ont besoin que les professionnelles de la crèche les accompagnent dans un premier temps et cela est rendu possible grâce à cette proximité mais aussi grâce à la relation de confiance entre les 2 équipes.

La professionnelle du projet PAR (Parents Autonomie Réussite) arrivée en 2023 apporte également un soutien supplémentaire et facilite aussi le lien entre le multi accueil et la MEP mais aussi entre les parents et l'ESCO et Pôle emploi ou des organismes de formations.... Elle est un vrai atout au sein du Tempo et est beaucoup sollicitée.

Le projet PAR prend tout son sens avec les places AVIP et le profil de la majorité des familles accueillies.





A la MEP, les parents peuvent trouver :

- Une référente familles organise des ateliers familles et des sorties, des cafés parents et connait des partenaires utiles aux familles. Elle a une bonne connaissance du territoire et travaille en lien avec Marjolaine et la directrice du multi accueil.
- 2 professionnelles à l'accueil peuvent répondre à leurs questions, les informer sur les services existants au centre mais aussi sur le quartier; faire des photocopies; les aider dans des recherches internet...
- 2 animatrices adultes proposent divers ateliers à destination des adultes : bien être, sortie, lectures, ateliers manuels...
- Pour leurs ainés, il y a également du CLAS, des activités, un accueil jeunes et un ALSH géré par les PEP 21.
- Le Tempo dispose également d'un PANDA (point d'accès numérique) depuis la rentrée 2021 et d'un jardin partagé accessible à tous. Un frigo solidaire a été installé fin 2022.
- Il y a également une permanence du PLIE : plan local pour l'insertion et l'emploi.

Une Maison des 1000 jours a ouvert ses portes en septembre 2023 avec le soutien de la ville, de la DREETS et de la CAF. Elle est gérée par Léo Lagrange Centre Est.

Elle a toute sa place au sein du quartier Chevreul Parc mais est ouverte à tous les parents et futurs parents du département.

Ce nouveau service vient en complément de ce qui est déjà proposé en termes de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

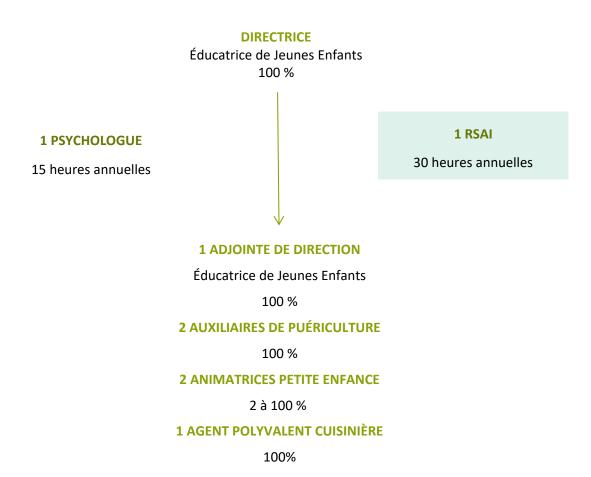
Il va permettre de renforcer le travail en partenariat et va répondre à d'autres besoins sur le quartier : lieu de rencontre, d'échange, d'écoute, de prévention, de lutte contre la pauvreté...





1.6. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.6.1. ORGANIGRAMME DU PERSONNEL



1.6.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

Les professionnelles de la structure travaillent sur la base hebdomadaire de 35 heures, avec une modulation possible du temps de travail.

Dans l'équipement, un vestiaire avec des sanitaires et une salle de repas dans la MEP « Le Tempo » sont mis à leur disposition.

Les normes de sécurité sont respectées. Des exercices d'évacuation sont effectués deux fois par an.

La convention collective ECLAT est appliquée au sein du Multi-Accueil. Le document est accessible aux professionnels.

Une ligne budgétaire bien-être des professionnels est prévue chaque année.





1.6.3. FORMATION DU PERSONNEL

LLPE BFD propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir un niveau de qualification permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Chaque année, un plan de formation est mis en place, faisant suite aux entretiens annuels menés par la directrice dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

- Formation « La co éducation » Avec Dalila Kiesele pour l'EJE et la directrice.
- Formation « accueillir un enfant dit difficile » pour une auxiliaire et la directrice.
- Formation « L'enfant et la Nature » pour une animatrice.
- Formation PSC1 en Aout 2023 pour toute l'équipe et celle de la MEP
- Préparation à la réécriture du projet juillet 2023 avec Myriam Cuénot Haddad, référente pédagogique Léo Lagrange Petite Enfance pour toute l'équipe
- « Prise de parole et confiance en soi » pour une animatrice
- En parallèle, les professionnelles peuvent suivre des formations en ligne sur notre plateforme Eve & Léo. Plusieurs ont pu en profiter sur du temps de travail.
- La directrice a animé 1 webinaire : le métier d'EJE en direction

1.6.4. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La structure accueille une apprentie EJE sur sa dernière année.

L'agent polyvalent Gérard Laëtitia après obtention de sa VAE, est partie à la micro crèche Colombière en octobre sur un poste d'animatrice. Elle est remplacée par Echat Mari.

La directrice est devenue coordinatrice petite enfance et référente de la Maison des 1000 jours le 17/11/2023. Anabelle Russo EJE la remplace depuis le 18/12/2023.

Une animatrice ayant obtenu son DE EJE a obtenu un poste d'EJE sur le multi accueil Jean Jaurès le 15/12/23. Une animatrice de Jean Jaurès à temps partiel la remplace au Tempo depuis le 8/01/2024.

1.6.5. L'ACCEUIL DES STAGIAIRES EN 2023

En cours de formation EJE : 4 stagiaires (1^{ère} et 2^e année)

En cours de formation AP : aucune

En cours de formation CAEPE : aucune

Autre : 2 collégiens et 1 étudiante en psychologie





1.7. LES MOYENS MATERIELS

1.7.1. LES LOCAUX

Pour l'exécution de ses missions, la commune a confié au délégataire les locaux et les meubles dont elle est propriétaire et qui constituent l'équipement :

- Le bâtiment ;
- Les matériels et équipements décrits dans l'inventaire (cf. détail dans le paragraphe 5.6).

1.7.2. L'ÉQUIPEMENT

Le Multi-Accueil est ouvert depuis 1975. La gestion est confiée à Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} septembre 2019.

Les locaux du Multi-Accueil sont implantés dans les locaux de la MEP « Le Tempo », créé en 1969. Le bâtiment fait plus de 850 m².

Les usagers et les professionnelles du Multi-Accueil peuvent disposer des locaux de la MEP.

En effet, ils utilisent la salle de judo pour des ateliers de motricité, les salles de vie pour les fêtes et la cuisine pour les ateliers cuisines.

→ TRAVAUX DE RÉNOVATION EN 2023

Les travaux de rénovation ont eu lieu en 2022 : fenêtres, volets, sols et peintures.

De nouveaux placards muraux ont été installés, ceux de la salle de bain ont été changés.

En 2023, un jeu extérieur défectueux a été remplacé par la ville. Un autre est en attente de remplacement.

La porte d'entrée est reliée au visiophone pour une ouverture automatisée et sécurisée.

La chambre des bébés sera rénovée en 2024 (budget 2023) et des petits travaux de rénovation divers ont été réalisés (retouches peintures, cadenas sur les portes ...).

Le lave-vaisselle a été changé.

→ INVESTISSEMENTS / MOBILIER

Des casiers neufs ont été installés dans l'entrée afin que chaque enfant accueilli en occasionnel ou en régulier dispose d'un casier attitré et fermé.

Un VAPODIL a été acheté avec une aide de la CAF.

1.8. LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Vous trouverez en annexe les contrats des maintenances pour l'année 2023 et le tableau de suivi des maintenances.





2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1. L'ACTIVITÉ

→ SERVICE PROPOSÉ

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Le Tempo » propose un service aux familles de la commune.

Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté s'engage à proposer un service ouvert à tout type de public, en respectant l'égalité de traitement.

En matière d'accueil du public, le gestionnaire s'engage à :

- Répondre aux besoins locaux de demande de garde ;
- Adapter l'accueil, en fonction des spécificités des familles, sans condition d'activité professionnelle;
- Assurer un accueil de qualité : personnel qualifié, règles d'hygiène et de sécurité ;
- Favoriser l'implication des usagers ;
- Favoriser le lien social dans le quartier et entre les usagers.

→ Types d'accueils

L'accueil régulier

La ville a la maîtrise des attributions de 16 places d'accueil régulier. Un dossier doit être déposé sur le site de la ville pour toute inscription. 2 places sont réservées pour le dispositif AVIP et 2 pour les enfants envoyés par la MEP, PMI ou le CADA (cours de français ...) depuis 2 ans. Tous les enfants sont dijonnais et inscrits sur le site de la ville.

Un contrat est établi entre la structure et les parents. Il précise les jours et heures d'accueil.

L'accueil occasionnel

Nous proposons des heures de garde aux familles ayant besoin d'un accueil ponctuel. L'inscription est validée en fonction des disponibilités et la tarification est établie à hauteur des heures réservées. Cet accueil est souple et ne nécessite pas d'exigence de régularité dans le temps. Une inscription auprès de la mairie est obligatoire depuis 2019.

La majorité des enfants vient au moins deux demies journée par semaine.

L'accueil d'urgence

L'accès à l'accueil d'urgence est conditionné aux raisons suivantes :

- Les parents dont l'absence de mode de garde pourrait entrainer un renoncement à un stage ou à un emploi ;
- Des situations familiales exceptionnelles (raisons de santé, accouchement, séparation, etc...), imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ;
- Une indisponibilité non prévue du mode de garde habituel ;
- Les demandes des partenaires sociaux (PMI, Conseil Départemental, etc...).





L'accueil d'urgence est un accueil limité dans le temps, renouvelable selon la situation.

La directrice, en lien avec les partenaires, évalue le caractère d'urgence de la situation. Elle décide de l'attribution (ou de la non-attribution) d'une place d'urgence.

→ LABELLISATION AVIP

La structure s'est inscrite dans la démarche de labellisation AVIP depuis 2020 (Crèche à vocation d'insertion professionnelle).

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle ont une double mission :

- Réserver une place en crèche pour de jeunes enfants (0-3 ans) dont les parents sont sans emploi,
- Accompagner ces parents vers l'emploi ou la formation professionnelle (dispositif PAR)

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des chefs de famille monoparentale dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

En 2023, 12 enfants dont 9 issus du CADA ou des résidences sociales, ont intégré ce dispositif pour heures facturées, soit 20.33 % des heures facturées de 2023.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les spécificités de ce Multi-Accueil

Le multi accueil est avant tout une structure de quartier et accueille donc une majorité de famille vivant le quartier Chevreul Parc.

Nous avons une mixité sociale et culturelle importante due à la configuration du quartier.

Depuis le nouveau système d'attribution des places, nous observons une plus grande mixité sociale due à l'accueil de plus de familles de classe moyenne.

Les familles ont toujours eu une place importante au Tempo. Des ateliers, sorties et café ou repas parents sont régulièrement proposés ainsi que des projets avec des intervenants extérieurs.

Nous travaillons également en lien avec les partenaires du quartier pour accompagner au mieux les familles : PMI, écoles, CADA, AS...et avons la chance d'avoir la MEP dans les locaux.

Ouverture du service

La structure a ouvert 224 jours.

Fermetures:

Eté: du 1e au 28 août inclus

Noël : du 25 décembre au 1er janvier

Fermetures pédagogiques : les 24 juillet et 28 août





2.2. LA TARIFICATION

La structure est financée par la participation des familles, complétée par une prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales (ou d'autres organismes) et par une subvention de la Ville de Dijon.

Ce principe de tarification est le même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Un tarif horaire est établi en fonction du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il dépend de la composition de la famille et de ses revenus imposables (justificatifs demandés lors de l'inscription).

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition.

Les tarifs perçus sur les usagers sont les tarifs PSU (Prestation de Service Unique) de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, selon un barème national des participations familiales, réévalué annuellement en janvier. Ceci est applicable pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Pour l'année 2023 :

Ressources mensuelles plancher: 754.16 €

Ressources annuelles plafond : 6000 €

Taux horaire = revenu mensuel N-2 x taux d'effort

• Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants par foyer

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	De 8 à 10 enfants
% à appliquer aux ressources mensuelles	0.0619	0.0516	0.0413	0.0310	0.0206
Tarif horaire au plafond	3.71€	3.10€	2.48€	1.86€	1.24 €
Tarif horaire au plancher	0.47 €	0.39 €	0.31€	0.23 €	0.16 €

Ces tarifs incluent le prix des repas et collations fournis aux enfants, ainsi que les couches et le lait.

La facturation est établie en début de mois ; elle doit être acquittée avant le 20 du mois en cours.

Il est proposé aux familles différents types de règlements : chèque, CESU, espèces ou prélèvement bancaire. En cas de difficulté de paiement, les parents peuvent prévenir la directrice pour trouver la solution la plus adaptée.





2.3. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Taux d'occupation	73.24 %
Nombre d'enfants accueillis	59
Nombre d'enfants à besoin particulier	1
Nombre de familles	58
Taux d'occasionnel	25 %
Tarif horaire moyen	0.96
Taux de facturation	106 %
Nombre de familles sous le seuil de pauvreté	47

2.3.1. LA RÉPARTITION DES CONTRATS ATTRIBUÉS PAR LA COMMISSION DE LA VILLE DE DIJON



Lors de la commission, il restait 10 places temps plein, 2 places réservées à la MEP, 2 places AVIP.

D'autres demandes ont eu lieu après la commission (enfants envoyés par la PMI et CADA) et il y eu 5 désistements à cause notamment de la localisation.

2 anciens occasionnels sont passés en réguliers.





2.3.2. MOUVEMENTS DES ENFANTS EN 2023

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entrées du mois	2	2	1	0	1	0	1	5	10	2	2	1
Sorties du mois	1	0	0	0	0	3	25	1	1	2	0	0

2.3.3. LE TAUX DE FRÉQUENTATION MENSUEL

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Taux d'occupation	83 %	72 %	81 %	76 %	82 %	83 %	67 %	34 %	51 %	66 %	77 %	75 %	73 %
Heures facturées	3484.0	2731.0	3554.0	2603.5	2791.0	3463.0	2185.5	194.0	2033.0	2763.0	3086.0	2283.5	31172
Heures réalisées	3301.5	2563.0	3328.0	2435.0	2624.5	3286.0	2086.0	177.0	1900.0	2588.0	2889.0	2122.5	29300.5





2.3.4. LES USAGERS DU SERVICE

Nombre de familles monoparentales	24
Dont celle en activité professionnelle	1
Niveau de revenus	
Nombre de familles ayant des revenus inférieurs à 1000e/ mois	40
Nombre de familles ayant des revenus entre 1000 et 1500e/mois	4
Lieu d'habitation	
Quartier Chevreuil	52
Autres quartiers	6
Situation professionnelle familles bi parent	
Aucun parent ne travaille	2
Un parent travaille	30
2 parents travaillent	19

2.4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

→ ATELIERS PARENTS/ENFANTS

L'apprentie EJE en dernière année de formation a mis en place un projet sur l'interculturalité.

Ce projet avait 3 thématiques (cuisine, livres et chansons et coutumes) et avait pour objectif de valoriser les parents et leur culture et d'impliquer les parents au sein de la structure ainsi que de favoriser les liens parents enfants.

Ces ateliers ont eu beaucoup de succès et les parents ont appréciés et participés.

L'atelier cuisine du monde a mobilisé 5 mamans de différentes cultures. Les mamans ce sont entraidées et ont pu créer des liens. Les enfants ont partagé le repas avec leurs mamans.

Des sorties au parc avec des habitants du quartier et des parents ont été proposées régulièrement ainsi que des sorties piscine avec des parents.

Ces sorties piscine sont appréciées par les enfants mais aussi les parents.

Certains parents n'avaient jamais été à la piscine et ont découvert ce lieu. Certains y sont retournés par eux même.

Des ateliers éveil musical avec Malika Marchand ont eu lieu, certains avec la participation des parents.





Les parents et les enfants ont pu participer à des ateliers bien être avec Art'mel et des ateliers massages avec Delphine Billet de O de Peau. Des ateliers qui favorisent le bienêtre et la relaxation mais aussi le lien parents enfants.

Tout au long de l'année, des évènements ayant pour objectifs de faire vivre le quartier et de favoriser les liens parents enfants sont organisés :

- ✓ En mai, le multi accueil a organisé la semaine du jeu pour la première fois. Des ateliers ont eu lieu dans les différentes structures du quartier (3 multi accueil et la MEP) et la fête du jeu a eu lieu un samedi au Tempo. Elle a rassemblé plus de 100 personnes venues essentiellement du quartier. Les bénévoles de la QUARACOLE ont organisé une bourse aux jouets, les jeunes de l'accueil jeunes ont animés un espace jeux en bois et les multi accueils du quartier ont installé un espace jeu pour les plus petits (jeux d'imitation et cartons). Des parents ont également animé un atelier jeux de société.
- ✓ La fête de l'été a eu lieu en juin au Tempo, en commun avec la MEP. Le thème du cirque a été choisi et a beaucoup plus aux visiteurs venus très nombreux. La fête a lieu un samedi après-midi afin que les parents qui travaillent puissent aussi participer et que l'équipe puisse préparer le matin. 85 % des famille a profité de cette après-midi festive.
- ✓ La fête du parc a eu lieu en septembre au parc de la Colombière un samedi après-midi également. Cette fête est l'occasion de réunir les équipes, les partenaires et bénévoles.
- ✓ La fête de Noël a eu lieu un vendredi soir au gymnase Greuze. Une compagnie de spectacle, la Loge a proposé un spectacle musical et le Tempo a offert le gouter. Plus de 150 personnes ont profités de cette fête.

→ SOUTIEN AUX PARENTS

• Le langage

Deux orthophonistes de l'association des orthophonistes de Côte d'or sont intervenus auprès des 8 parents un samedi matin en juin. 2 professionnelles du multi accueils ont gardé les enfants.

• Autour de ma bouche

Marie Ruffier ergothérapeute est intervenu une soirée sur le thème « autour de ma bouche » en mars. Cette soirée a connu un franc succès avec une vingtaine de personnes, parents et professionnels.

• Soirée parents avec un psychologue

9 parents sont venus échangés sur différents thèmes autour de la parentalité avec un psychologue : l'attachement, le sommeil, les angoisses de séparation...





• Le jeu

Un samedi matin, Sophie Casal, spécialiste du jeu à FM2J, a proposé une matinée ludique et instructive sur l'importance du jeu chez l'enfant. 8 parents ont participé. Une maman a pu notamment reconnaitre que les écrans prenaient beaucoup de place dans leur vie.

• Cafés parents

Des cafés parents sont proposés régulièrement en matinée avec plus ou moins de fréquentation selon les dates. Quelques thèmes : le jeu, le bien être, le livre, l'alimentation. Ils sont surtout l'occasion de créer du lien entre parents et avec les parents.

La directrice a également animé un café parent à l'école Petit Bernard sur le thème du cadre et des limites conjointement avec une AS de l'ESCO comme l'an passé.

• Renfort de compétences

Un ergothérapeute intervient 2h tous les 2 mois en observation sur le terrain dans un souci de prévention de renfort de nos compétences.

Le RSAI intervient au moins une fois / mois et propose des rencontres individuelles avec des parents. Les parents se livrent beaucoup sur leurs difficultés (santé, chômage, vécu traumatique, ...)

Les parents peuvent les contacter et les rencontrer.

3. LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

3.1. MODE DE PILOTAGE DE LA DÉLÉGATION

Le pilotage de la mission doit permettre à la commune de Dijon et à Léo Lagrange Petite Enfance BFC de définir et d'ajuster les objectifs opérationnels. Le comité de pilotage est un espace pour :

- Assurer une meilleure information sur l'évolution de l'action ;
- Ajuster les actions si nécessaires ;
- Évaluer que l'action menée est toujours cohérente avec la politique locale ;
- Examiner les demandes d'amélioration des installations et du fonctionnement.

Plusieurs personnes peuvent participer au comité de pilotage : les élus, les membres représentant le délégataire : le Délégué Territorial à l'Animation, la Directrice de la structure, la PMI, la CAF et partenaires.

Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 25 mai 2023.





3.2. QUALITÉ DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Il est primordial pour nous d'accueillir et d'impliquer les familles au quotidien. Les temps du matin et du soir permettent d'évaluer en continu la satisfaction des usagers et leurs besoins.

Des temps forts et des outils viennent en complément.

La charte Nationale d'accueil du jeune enfant leur est présenté lors de l'inscription et est affichée à l'entrée de la structure.

→ LE CONSEIL DE PARENTS :

Nous organisons des repas parents afin de faciliter leur venue (temps de pause pour les actifs et moyen de garde pour tous). Ces moments conviviaux facilitent les échanges et permettent la création de liens entre parents. Sont invités les partenaires, les représentantes de la ville et l'élue petite enfance, les collègues de la MEP et les parents.

Parfois, les parents cuisinent, ce qui les valorisent.

JOURNAL DE LA STRUCTURE

Tous les vendredis, nous envoyons aux familles un petit journal, avec un résumé de ce que leur(s) enfant(s) a(ont) fait dans la semaine : des recettes, des citations, ainsi que les dates à retenir. Les parents apprécient ce lien entre la structure et la maison.

→ KIDIZZ

Depuis septembre 2018, nous proposons aux familles l'outil Kidizz, qui leur permet d'avoir des informations et des photos sur leur portable. Cet outil est apprécié.

ARMOIRE À JEUX ET LIVRES, DONS DE VÊTEMENTS :

Nous avons installé une armoire à l'entrée de la structure avec des jeux et livres que les parents peuvent emprunter. Cela suite au constat que certains enfants n'avaient pas de livres et jeux chez eux. Certains s'en saisissent et les enfants sont demandeurs.

Des parents donnent des habits et d'autres en prennent. Une vraie solidarité existe surtout depuis le COVID. Nous avons des meubles à tiroirs avec des vêtements classés par âges.

En été, nous faisons une sorte de vide dressing à l'extérieur sur les matins pendant une semaine. Certains parents n'oseraient pas se servir sans ce système.

3.3. QUALIFICATION DU DÉLÉGATAIRE

La Fédération Léo Lagrange s'inscrit avec force dans l'économie sociale et solidaire. Elle se veut au service de l'Homme et de son Environnement.

Pour Léo Lagrange, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) seront toujours plus qu'une simple offre de services de garde d'enfants.





L'enjeu éducatif est central : le rapport des 1000 premiers jours le démontre, les premières années sont essentielles dans le développement de l'enfant et sa vie future.

Les EAJE constituent des lieux de vie dynamiques essentiels pour la vie sociale et économique des territoires, des parents et des habitants. Les EAJE portent donc un projet social à construire en concertation.

3.4. QUALIFICATION DES PERSONNELS

Tous les ans, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), des entretiens individuels ont lieu entre chaque salarié et son N+1.

Ces entretiens ont pour objectifs :

- D'évaluer les compétences du salarié ;
- D'évaluer l'atteinte des objectifs et de définir ceux de l'année à venir ;
- De prendre connaissance des souhaits de mobilité des personnes ;
- De récapituler les souhaits de formation.

En fonction de la GPEC, trois plans de formation sont proposés annuellement (en février) à tous les salariés :

- Plan fédéral de formation ;
- Plan régional de formation ;
- Formations par le biais d'Uniformation.

3.5. RENFORT DE COMPÉTENCE POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Afin de renforcer l'intervention des professionnelles et enrichir les compétences individuelles, nous faisons appel à des spécialistes possédant des compétences spécifiques. L'approche pluridisciplinaire permet d'enrichir et d'améliorer les conditions d'accueil proposées au public.

→ LE PSYCHOLOGUE

Il intervient pour l'analyse des pratiques professionnelles. Il rencontre les professionnelles une fois par mois.

→ L'ERGOTHÉRAPEUTE

Elle intervient 1 fois par mois 2 heures en matinée sur des temps d'observation et sur les temps de repas. Elle a également animé une visioconférence à destination des parents.

Elle a réalisé plusieurs bilans pour des enfants qui connaissaient des troubles moteur ou oraux.





→ LE RSAI : RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF

Vanessa Blanchet, infirmière de puériculture diplômée d'état, est embauchée en tant que référente santé au sein des structures petite enfance Léo Lagrange de côte d'or depuis Juillet 2022 et interviendra pour 30h par an au Tempo selon les missions demandées dans le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021.

3.6. OUTILS DE MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

→ LA FRÉQUENTATION

La fréquentation a été relativement bonne en 2023 malgré une rentrée de septembre en douceur.

Les parents se sont beaucoup investis en 2023 et un groupe solidaire se retrouvant en dehors de la structure a vu le jour.

Les parents ont bien participé aux événements et aux conseils de parents, encore plus que les années précédentes. Nous avons pu également observer une vraie entraide entre eux.

→ L'APPLICATION KIDIZZ

53 Familles suivent les actualités Kidizz, soit plus de 91 % des familles.

Les freins identifiés :

- Irrégularité des accueils : Les familles en occasionnel qui viennent très rarement ne l'utilisent pas.
- Autres : quelques rares familles ne souhaitent pas y avoir accès.

→ AUTRES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Les demandes d'accueil occasionnel sont toujours importantes car il s'agit d'un réel besoin sur le quartier, mais aussi un indicateur de la réputation de la structure et du travail en partenariat qui existe.
- Les parents s'impliquent toujours de façon importante : participation aux sorties, ateliers, relation de confiance avec l'équipe...
- 2 parents ont participé à la fête du jeu en animant un atelier jeux de société.
- Un groupe de parents s'est formé et a donné lieu à un groupe WhatsApp. Ce groupe de parents se voit depuis 2 ans en dehors et est moteur notamment lors des fêtes, conseils de parents...
- La qualité du lien parents/professionnels dans les relations pluriquotidiennes avec les familles, notamment au moment des transmissions à l'arrivée et au départ de l'enfant.
- Le nombre et l'implication des partenaires : PMI, écoles, MEP...





4. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

4.1. MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux et cinq SAS.

Ces établissements régionaux et SAS sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc la SAS Léo Lagrange Petite Enfance BFC qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis-à -vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions au niveau les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.





4.2. ELÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique versée par la CAF ou la MSA.

Charges

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- Les charges directes qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- Les charges calculées affectées au contrat ;
- Les charges réparties : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes
- Les charges directes

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc...

Les charges calculées

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

Les charges réparties

Ces charges réparties sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels et de contrôle de gestion.





5. DOCUMENTS ANNEXES

5.1. COMPTE DE RÉSULTAT AVANT RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Cf. ci-après





DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - AVANT REPARTITION DES EXCEDENTS

		01/01/2023-31/12/2023	01/01/2022-31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		30 050	33 982
Participation de la collectivité		147 845	139 938
Prestations de services		223 121	197 005
- dont Aide Exceptionnelle CAF		-	3 672
Autres prestations		300	-
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		401 316	370 925
Production stockée			=
Production immobilisée			-
Subventions d'exploitation		2 000	10 088
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		6 374	4 790
- dont Allocations de Chômage Partiel			53
Collectes			-
Cotisations			-
Autres produits		9 832	4 682
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	419 523	390 485
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		17 679	15 324
Depenses activités		16 437	7 091
Produits d'entretien - Hygiène		4 631	4 017
Redevance locaux		33 354	31 653
Entretien et maintenance		2 859	4 840
Rémunération du délégataire		18 514	18 021
Autres achats et charges externes		23 193	25 703
Impôts, taxes et versements assimilés		26 032	27 500
Salaires et traitements		196 511	190 388
Charges sociales		43 441	44 229
Autres charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		17 024	8 070
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		78	1 003
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	399 754	377 839
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	19 769	12 646
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	(111)		
Excédent attribué ou déficit transféré Déficit supporté ou excédent transféré	(III) (IV)	-	-
	(11)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)		-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4)		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	_
Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change		-	- -
Différences positives de change		- - -	- - -
	(V)	- - - -	-
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES	(V)	-	-
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements et aux provisions	(V)	-	-
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (5)	(V)	- - - - -	-
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change	(V)	- - - -	-
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		- - - - - - -	- - - - - -
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(V)	- - - - - - -	- - - - - -
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		- - - - - - - -	- - - - - -

Exercice clos le : 31/12/2023

DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - AVANT REPARTITION DES EXCEDENTS

		01/01/2023-31/12/2023	01/01/2022-31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			=
Sur opérations en capital			-
Reprises sur provisions et transferts de charges			=
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)		-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(+22)		
Sur opérations de gestion		_	_
Sur opérations en capital			_
Dotations aux amortissements et aux provisions			_
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)		-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)		-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)		-
Impôts sur les bénéfices	(IX)		-
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	419 523	390 485
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	399 754	377 839
	,		
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		19 769	12 646
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		19 769	12 646
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EV			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

5.2. COMPTE DE RÉSULTAT APRÈS RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Cf. ci-après





DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

		01/01/2023-31/12/2023	01/01/2022-31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		30 050	33 982
Participation de la collectivité		147 845	139 938
Prestations de services		223 121	197 005
- dont Aide Exceptionnelle CAF		-	3 672
Autres prestations		300	-
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		401 316	370 925
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		2 000	10 088
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		6 374	4 790
- dont Allocations de Chômage Partiel		-	53
Cotisations		-	-
Autres produits		9 832	4 681
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	419 523	390 484
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		17 679	15 324
Depenses activités		16 437	7 091
Produits d'entretien - Hygiène		4 631	4 017
Redevance locaux		49 169	41 769
Entretien et maintenance		2 859	4 840
Rémunération du délégataire		18 514	18 021
Autres achats et charges externes		23 193	25 703
Impôts, taxes et versements assimilés		26 032	27 500
Salaires et traitements		196 511	190 388
Charges sociales		43 441	44 229
Autres charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		17 024	8 070
Dotations aux provisions sur immobilisations		=	=
Dotations aux provisions sur actif circulant		=	=
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		78	1 002
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	415 569	387 955
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	3 954	2 529
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	_	_
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-	-
11			
PRODUITS FINANCIERS De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-	_
Autres intérêts et produits assimilés (4)			=
Reprises sur provisions et transferts de charges		=	=
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES			
Liotatione any amorticeements et any provisions		=	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)		-	=
Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change			-
Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	WI	-	-
Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	-	-
Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(VI) (V-VI)	-	-

Exercice clos le : 31/12/2023

DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

		01/01/2023-31/12/2023	01/01/2022-31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		=	=
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	,		
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	_
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	=
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	-	-
1011112220 011111020 211021 1101111122220	(1111)		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	(IX)	_	
impos sur les benences	(171)		
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	419 523	390 484
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	415 569	387 955
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		3 954	2 529
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		=	=
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
C EVOEDENT OU DEFICIT		2.054	2.520
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		3 954	2 529
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN	N NATURE		
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPLÉMENTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'application de la clause de retour à meilleure fortune conduit à un ajustement de 15 815,2 € (80% * 19 769 €) en faveur de la collectivité correspondant à la part variable de la redevance d'occupation domaniale (article 32.2 du contrat d'affermage).





5.3. COMPTE DE RÉSULTAT – PRÉSENTATION CERFA

Cf. ci-après





3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2052 DIJON - EAJE LE TEMPO Désignation de l'entreprise : Néant Exercice N. clos le 31/12/2023 Exercice N-1 Exportations et Total France livraisons intracommunautaires Ventes de marchandises FA FB FC FD FE FF PRODUITS D'EXPLOITATION Production vendue services FG 401 316 FH FI 401 316 370 925 Chiffres d'affaires nets FJ 401 316 FK FL 401 316 370 925 Production stockée FM Production immobilisée FN 10 087 Subventions d'exploitation FO 2 000 Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9) FP 6 3 7 4 4 790 Autres produits (1) (11) FQ 9 832 4 682 Total des produits d'exploitation (2) (I) 419 522 390 484 FR Achats de marchandises (y compris droits de douane) FS Variation de stock (marchandises) FT Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) FU Variation de stock (matières premières et approvisionnements) FV CHARGES D'EXPLOITATION Autres achats et charges externes (3) 132 482 116 766 Impôts, taxes et versements assimilés FX 26 032 27 500 196 511 190 388 Salaires et traitements FY Charges sociales (10) FZ. 43 441 44 229 dotations aux amortissements * GA 17 024 8 070 DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations GB dotations aux provisions Sur actif circulant: dotations aux provisions GC Pour risques et charges : dotations aux provisions GD GE 78 1 003 Autres charges (12) Total des charges d'exploitation (4) (II) GF 415 569 387 955 3 954 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) GG 2 5 2 9 opérations en commun Bénéfice attribué ou perte transférée (III) GH (IV) Perte supportée ou bénéfice transféré GI Produits financiers de participations (5) G.I PRODUITS FINANCIERS Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) GK Autres intérêts et produits assimilés (5) GI. Reprises sur provisions et transferts de charges GM Différences positives de change GN Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement GO Total des produits financiers (V) GP CHARGES FINANCIERES Dotations financières aux amortissements et provisions GQ Intérêts et charges assimilées (6) GR Différences négatives de change GS Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement GT Total des charges financières (VI) GU 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) GV 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) GW 3 954 2 5 2 9

pier
pa
ŝts.
ép
g
le
our
g g
ij.
nta
ne
lei
é,
_
z
nou
- 1
- 1
ī
- 1
- 1
- 1
ormulaire TDFC -
ormulaire TDFC -
- Formulaire TDFC -
ormulaire TDFC -
- Formulaire TDFC -
- Formulaire TDFC -

Dés	signatio	on de l'e	entreprise : DIJON – EAJE LE TEMPO			Néant	
					Exercice N	Exercice N-1	
	ELS	Produ	its exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	Produ	its exceptionnels sur opérations en capital	нв			
PROI	EPTI	Repris	es sur provisions et transferts de charges	нс			
	EXC		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
	LES	Charge	es exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
GES	EXCEPTIONNELLES	Charge	es exceptionnelles sur opérations en capital	HF			
CHARGES	TIO	Dotati	ons exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
)	XCEI		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн		0	
4 -		ULTA	AT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні			
			salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нј			
			énéfices (X)	нк			
	r		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	419 523	390 484	
			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	415 569	387 955	
	RÉN	JÉFIC	CE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	3 954	2529	
3 -	1	ı	produits nets partiels sur opérations à long terme		3 934	2329	
	(1)	Dont		НО			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	HP			
		1	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)		charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5)		produits concernant les entreprises liées	1J			
S	(6)	Dont i	intérêts concernant les entreprises liées	1K			
RENVOIS	(6 bis)	Dont	dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
REN	(6 ter)	Dont a	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(o ter)	Dont a	amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont	transferts de charges	A1			
	(10)		otisations personnelles de (dont montant des cotisations sociales tant (13) obligatoires hors CSG/CRDS)	A2			
	(11)		redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12)	Dont :	redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
			rimes et cotisations facultative mentaires personnelles s A6 obligatoires A9				
	(13)	Comple	dont cotisations facultatives Madelin A7				
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)		des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Lioindre	e en annexe) :		Charges excentionnelles	Produits excentionnels	
	TO	TAL CI	ENERAL				
				Exerc	ice N		
	(8)	Detai	l des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	
	TO	TAL G	ENERAL				

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053

5.4. COMPARATIF PRÉVISIONNEL – COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. ci-après





DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

		CR 2023	BP 2023
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		30 050	35 421
Participation de la collectivité		147 845	181 535
Prestations de services		223 121	166 147
- dont Aide Exceptionnelle CAF		-	-
Autres prestations		300	-
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		401 316	383 103
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		2 000	11 340
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		6 374	8 000
- dont Allocations de Chômage Partiel		-	-
Cotisations		-	=
Autres produits		9 832	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	419 523	402 443
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		17 679	15 904
Depenses activités		16 437	18 860
Produits d'entretien - Hygiène		4 631	2 882
Redevance locaux		49 169	51 023
Entretien et maintenance		2 859	4 314
Rémunération du délégataire		18 514	18 514
Autres achats et charges externes		23 193	18 828
Impôts, taxes et versements assimilés		26 032	24 966
Salaires et traitements		196 511	192 181
Charges sociales		43 441	45 798
Autres charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		17 024	13 572
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		78	=
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	415 569	406 842
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	3 954 -	4 398
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)		
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	_	=
	(' /		
PRODUITS FINANCIERS De participations (4)			
De participations (4) Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-	=
Autres intérêts et produits assimilés (4)		_	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		_	_
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	=
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées (5)		=	=
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	-	-
	(VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	-	<u>-</u>
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(I-II+III-IV+V-VI)	3 954 -	4 398
	·		

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice clos le : 31/12/22

DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE	DE RESULTAT		
	Г	CR 2023	BP 2023
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	8 980
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	-	8 980
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	-	8 980
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	419 523	411 423
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	(II+III+V+VII) (II+IV+VI+VIII+IX)	419 523	411 423
TOTAL DES CHARGES	(11+1++11++111+1X)	415 509	400 642
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		3 954	4 582
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées			-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		3 954	4 582
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E Produits	N NATURE		
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

5.5. BIENS IMMOBILISÉS ACQUIS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Cf. ci-après





ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte PCG	Désignation	Valeur achat Mode	Durée I	Date achat	Date mise en service Site	Dotation exercice	Cumul amort exercice	Valeur nette
205000	LOG NOE	1,00 LP	1,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		1,00	
215400	SBF LAVE L ASKO 8KG CLINIQUE E	1350,00 LP	3,000	18/03/2022	18/03/2022 210TP	449,9	356,27	543,77
215400	SBF SECHE L ASKO 8KG CLINIQUE	1455,60 LP	3,000	18/03/2022	18/03/2022 210TP	485,1	384,13	586,32
215400	LITS COUCHETTES	155,15 LP	5,000	31/08/2019	31/08/2019 210TP	31,0	3 103,55	20,57
215400	TABOURETS	266,20 LP	5,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	53,24	177,52	35,44
215400	TABLE ATLANTIS	201,32 LP	4,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	33,5	l 167,81	
215400	TABLE ATLANTIS	184,91 LP	5,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	36,98	3 123,30	24,63
215400	POUSSETTE LIDOOK	1129,84 LP	5,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	225,9	7 753,44	150,43
215400	LIT TROLL	276,72 LP	5,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	55,34	184,52	36,86
215400	MAT ZNOZELEN	280,95 LP	3,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		280,95	
215400	ENS MOTRICITE	257,55 LP	3,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		257,55	
215400	FAUTEUILS	160,44 LP	3,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		160,44	
215400	SBF WESCO 09/22	1048,80 LP	3,000	12/09/2022	12/09/2022 210TP	349,5	7 106,31	592,92
215400	SBF VAPODIL 210TP	3009,60 LP	1,000	15/11/2023	15/11/2023 210TP	387,54	1	2622,06
218100	AF SERV-SOLS-SUBV FME	8195,00 LP	3,000	08/06/2022	08/06/2022 210TP	2731,39	1549,04	3914,57
218100	TRAVAUX	1220,76 LP	3,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		1220,76	
218100	STRUCTURE ANGLE	816,77 LP	2,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		816,77	
218100	GRILLAGE	308,75 LP	3,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		308,75	
218100	ETAGERE	948,15 LP	4,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	157,80	790,35	
218100	GAGNIARRE PEINTURES SUBV FME	6996,00 LP	3,000	05/09/2022	05/09/2022 210TP	2331,7	7 753,83	3910,40
218100	F. GAGNIARRE AMENAGT BUREAU	1056,00 LP	4,000	23/12/2020	23/12/2020 210TP	264,0	534,49	257,51
218100	SBF LA FERMETURE	25478,31 LP	3,000	15/12/2021	31/08/2022 210TP	8491,93	2 2861,66	14124,73
218100	La Feermeture Fenetre Bureau	1080,68 LP	3,000	16/12/2022	16/12/2022 210TP	360,19	15,79	704,70
218100	SBF BOCH ELECTRICITE-VIDEO POR	1663,20 LP	3,000	30/12/2022	30/12/2022 210TP	554,34	3,04	1105,82
218100	SBF JCS ELEC 21 - VISIOPHONE	3012,00 LP	1,000	26/12/2023	01/01/2024 210TP			3012,00
218350	PC PORTA INSPIRON	573,25 LP	1,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		573,25	
218350	IMPRIMANTE HP LASER	123,92 LP	5,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP	24,78	82,62	16,52
218350	PC OPTIPLEX	1,00 LP	1,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		1,00	
218400	FAUTEUILS	265,43 LP	1,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		265,43	
218400	TABLES RECTANGLE	188,22 LP	1,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		188,22	
218400	MEUBLE	2552,60 LP	3,000	01/09/2019	01/09/2019 210TP		2552,60	

5.6. INVENTAIRE DES BIENS ACQUIS PAR LE DÉLÉGATAIRE

- Des jouets et du matériel éducatif
- Du linge: des serviettes, des gants, des draps, des bavoirs, etc...
- De la décoration
- Des livres
- Du mobilier extérieur
- Du mobilier pour la pause du personnel en extérieur





5.7. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Cf. ci-après











PRE	RESENTATION	3
i.	PROJET SOCIAL	4
Α.		
л. В.		
C.	·	
D.	·	
F.		
LA [A DIRECTRICE	
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	
	ANIMATRICE PETITE ENFANCE	
	AGENT DE SERVICE ET DE RESTAURATION	
LE F	E PSYCHOLOGUE	10
	E ROLE DU MEDECIN	
REC	ECAPITULATIF PERSONNEL DU MULTI-ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL « LE TEMPO »	10
F.	Modalités de relation avec les organismes exterieurs	10
LES	ES MODALITES DE RELATION AVEC LA VILLE DE DIJON	12
II.	LE PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL	12
A.	Les valeurs de Léo lagrange	12
B.	u u	
III.	. LE PROJET PEDAGOGIQUE	15
Α.		
	1. L'espace	
	2. Accompagner la séparation :	
	3. L'instauration d'un cadre	
B.		
	1. Le rôle du jeu dans le développement de l'enfant :	22
	2. Les différents types d'activités	
	3. Les sorties :	
	4. L'estime de soi:	
C.		
	1. Un lieu de rencontres	
	2. Temps festifs	
	3 Etra à l'écoute des propositions et des demandes	







ous sommes heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement. Nous veillerons au quotidien à sa sécurité et son épanouissement. L'ensemble de l'équipe éducative et la directrice restent toujours à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter.

PRESENTATION

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la ville de Dijon, a délégué la gestion du multi-accueil du centre social « Le Tempo » dédiés aux jeunes Dijonnais. Cet espace permet de développer et de diversifier l'offre de garde sur le territoire. Celui-ci doit s'inscrire en complémentarité et développer des collaborations avec les autres services intervenant sur le champ de la petite enfance.

Aussi, le multi-accueil du Centre Social « Le Tempo » s'inscrit dans la politique petite enfance de la ville de Dijon.

Ce Multi-Accueil **concrétise la volonté** de la collectivité de **développer son offre en direction de la Petite Enfance** pour offrir un service d'accueil de qualité aux jeunes enfants, soutenir les professionnels dans leurs fonctions, associer les parents dans une dynamique de coéducation et faciliter les conditions de travail de ceux qui habitent sur Dijon.

Par délibération du conseil municipal, il a été décidé de confier l'animation et la gestion du Multi-accueil du Centre Social « Le Tempo » à Léo Lagrange Bourgogne Franche-Comté.

STRUCTURE

COLLECTIVITE DELEGANTE

DELEGATAIRE

MULTI-ACCUEIL LE TEMPO 21 rue Maurice Ravel 21000 DIJON

Tél: 03.80.10.48.52

MAIRIE DE DIJON

Place de la Libération

21 000 DIJON

Tél.: 03 80 74 51 51

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BFC

2 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx en Velin

Cet établissement fonctionne conformément :

Aux dispositions du décret n°2000-762 du 1^{er} Août 2000 modifié par le décret n° 2007-230 du 20 Février 2007

Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales Aux dispositions du Projet d'établissement et du règlement de Fonctionnement.







I. PROJET SOCIAL

A. SITUER L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

Zoom sur le territoire

Le projet de chaque Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants doit saisir et comprendre son territoire d'intervention afin de développer et d'ajuster sa mission auprès des familles et de s'inscrire dans une démarche d'animation locale. Aussi, nous vous présentons ci-après une première analyse fondée sur les données établies par l'INSEE et nos différentes recherches. Nous nous sommes aussi appuyés sur le partenaire des accueils jeunes : Le centre social le Tempo. En effet, celui-ci a mené un diagnostic partagé dans le cadre de son renouvèlement de projet auprès de la CAF. L'analyse du territoire se veut exhaustive et devra être complétée, enrichie et affinée par la directrice de l'établissement, en partenariat avec le service de la direction de la Petite Enfance, les services de la Protection Maternelle Infantile et la Caisse d'Allocation Familiale. En effet, les données de l'INSEE permettent de brosser un portrait généraliste et de dégager certaines tendances, mais ne nous permettent pas d'obtenir une analyse fine du territoire d'implantation du multi-accueil du Centre Social « Le Tempo ».

D'autre part, cette analyse doit faire partie intégrante du projet d'établissement dans le cadre du chapitre consacré au projet social.

DIJON

Nombre d'habitants : 1 521 010

+0,5 % Variation annuelle due au solde naturel

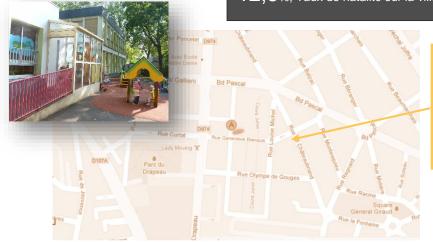
4 557 ont moins de 3 ans en 2009

15,7 % de mineurs, soit 293 905 habitants

29.9 % Familles monoparentales, parmi les familles avec enfants

1 815 Naissances en 2010

12,3%, Taux de natalité sur la ville de Dijon



Multi-accueil

du Centre Social
« Le Tempo »
de 20 berceaux
situé au :
21 rue du Maurice Ravel
à Dijon







Quelques chiffres clefs

Le centre social Le Tempo se situe au Sud-ouest de Dijon, dans le quartier Chevreul-Parc qui s'étend :

- du Nord au Sud : de la place Wilson au Parc de la Colombière
- et de l'Est à l'Ouest : de la voie ferrée qui borde le Canal de Bourgogne à la rue d'Auxonne.

Le quartier Chevreul-Parc fait partie des 9 grands quartiers dijonnais. Il regroupe 9 IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) : Docteur Lavalle (403), Lentillères (701), Petites Roches (702), Mansart (703), Abattoirs (704), Castel (801), Stéarinerie (802), Carrousel (803), Greuze (804).

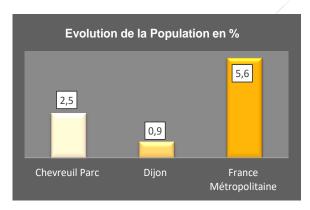
D'un point vue démographique, le quartier accueille <u>21 872 habitants</u> (recensement 2008), soit 4% de la **population dijonnaise** qui en compte 151 576. Environ 5 800 personnes se sont installées sur le quartier entre 2003 et 2008, soit plus <u>d'un quart de la population</u>.

Les ménages y vivant sont en moyenne de petite taille, avec peu d'enfants et peu de naissances (230 par an). On note une progression récente du nombre de personnes seules sans enfant entre 30 et 59 ans (1 650 ménages principalement sur Mansart, Stearinerie et Docteur Lavalle). Le quartier comporte également près de 500 familles monoparentales (1 famille sur 3 avec enfants).

Le quartier présente un niveau de vie globalement supérieur à la moyenne dijonnaise et concentre, parmi sa population active, une proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieure à la moyenne dijonnaise.

Toutefois, il existe des disparités marquées entre les IRIS du quartier, certains secteurs se caractérisant par un niveau de vie faible (**Mansart, Greuze et Stéarinerie**) et regroupant de nombreux allocataires CAF en situation financière précaire.

Une évolution démographique constante, depuis 1990



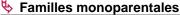
On constate une évolution démographique largement supérieure à la ville de Dijon qui renforce les besoins de services à la population.

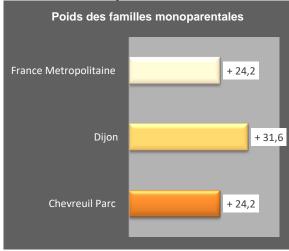












Même si le pourcentage reste inférieur à Dijon, celui-ci a connu une forte progression : pratiquement 5 points en 10 ans.

Le personnel éducatif du multi-accueil devra prendre en compté les familles monoparentales dans ses pratiques professionnelles afin d'accompagner cette population particulièrement fragilisée.

D'autre part, il nous parait pertinent de prendre en compte cette évolution sociétale et d'être force de proposition en développant des actions de soutien à la parentalité pour accompagner ce public.

B. LES MODALITES D'ACCES AUX ENFANTS DES FAMILLES CONNAISSANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES

De la halte-garderie aux accueils de loisirs associés ou non à l'école, de la Maison de Quartier ou du Centre social au Contrat Educatif Local, nous contribuons au développement de chaque enfant et à l'accès de tous à des loisirs éducatifs de qualité. Aussi, nous sommes particulièrement attentifs aux populations dites fragiles.

PLACES D'URGENCE

Dans le cadre de l'article L.214-7 du Code de l'action sociale et des familles, le multi-accueil du Centre Social « Le Tempo » accueille les enfants des parents bénéficiaires du RMI, de l'allocation parent isolé, de l'allocation de solidarité spécifique ou de primes forfaitaires ou suivent une formation rémunérée. Cinq places seront réservées à l'accueil en urgence.

ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants participent de fait, au travers des objectifs qu'ils **poursuivent à soutenir les parents**: Ecoute, accompagnement, soutien, diffusion de l'information, accompagnement, soirée débats et contribuent à aider les parents dans leurs fonctions. Nous avons fait le choix **de consolider cet objectif** en l'inscrivant comme une mission spécifique du multi-accueil. Au travers de cette volonté de renforcer nos actions de soutien à la parentalité, nous reconnaissons la place des parents **en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.** Nous veillerons à **lutter contre l'isolement** de certains adultes dans leur fonction parentale, à offrir des

Projet d'établissement - Multi-accueil « Le Tempo »







espaces de construction et de <u>cohérence</u> entre tous les adultes exerçant cette parentalité, mais aussi un terrain <u>d'échange de compétences</u> entre parents. Ces animations offriront tout simplement aux familles l'occasion <u>d'un dialogue parents/enfants différent</u>, hors du cadre familial habituel, en vue de découvrir des aspects de l'autre qu'il ne connaît généralement pas, pour finalement mieux <u>le connaître et le comprendre</u> dans sa complexité.

C. ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE

L'accueil d'un enfant présentant de handicap fait partie des missions de toute structure petite enfance ; chaque enfant a besoin d'intégration sociale, de temps collectif, d'espace de découverte. L'accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap au sein des structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, existe mais concerne, en général, un petit nombre d'enfants.

La loi du 11 février 2005 a instauré le principe de « l'accès à tout pour tous », pour l'égalité des droits et des chances, et a affirmé le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quelle que soit la nature du handicap.

Cette loi se traduit par un droit fondamental et une obligation nationale.

Pour les équipes éducatives, c'est chaque fois l'occasion de repenser l'intégration de chacun avec tous dans le cadre des recommandations du BO 2003, encart n°34 du 18 septembre.

L'intégration d'enfants porteurs de handicap nécessite de passer par un protocole d'accueil, permettant de garantir dans de bonnes conditions cet accueil, en vérifiant les besoins spécifiques de l'enfant, en assurant une relation étroite avec la famille, en se rapprochant de personnes compétentes, en vérifiant l'accessibilité des lieux, en informant et en formant les équipes. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement seront identifiés pour permettre un accueil harmonisé. La structure devra prendre en compte cette spécificité et aménager son mode de fonctionnement à ce type d'accueil. Cet aménagement peut se comprendre à plusieurs niveaux : adaptation fonctionnelle du lieu d'accueil, spécialisation et qualification des équipes, choix de projets d'animation adéquats, engagement de relations avec les parents, les autres enfants et d'éventuelles équipes médicales...

Aussi, c'est en concertation avec le médecin attaché à la structure, les animateurs, les professionnels en charge de son suivi médical ou autre et sa famille que l'équipe de la structure Accueillera un enfant porteur de handicap. Cela ne doit en aucun cas entraver la qualité d'accueil des autres enfants.

Un protocole d'accueil individualisé sera rédigé pour définir : Le temps d'accueil, Les aménagements à prévoir et les intervenants extérieurs, la personne référente, les consignes de soins à donner.

D. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.

Cet établissement fonctionne :

Dans le cadre des prescriptions des articles R2324-16 et R2324-47, des décrets N° 2000-762 et 2007-230 du code de la santé publique et de ses éventuelles modification. L'établissement est contrôlé par la Protection Maternelle et Infantile.

Le Multi Accueil est une structure petite enfance. Cet équipement possède une capacité d'accueil de 20 places.

- L'offre de la structure multi-accueil s'articule autour de 3 types d'accueil.
 - Accueils polyvalents (accueil régulier et occasionnel)
 - Accueil d'enfants atteints d'un handicap
 - Accueil d'urgence

L'Etablissement accueille des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans.

Les âges sont mélangés la majorité de la journée.

Les enfants sont répartis dans 2 salles de vie.









LES MODALITES D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Les périodes de fermeture.

La structure sera fermée :

- 5 semaines par an (4 semaines en été et 1 semaine entre noël et le jour de l'An.),
- Les jours fériés.

Les dates seront communiquées aux parents lors de l'inscription.

E. ROLE DU PERSONNEL ET COMPETENCES DU MULTI ACCUEIL

LA DIRECTRICE

La directrice travaille en étroite collaboration :

Des parents	De Léo Lagrange Centre Est
Des différents partenaires	Des élus de la ville de Dijon

La directrice dirige la structure :

- Elle assure la bonne tenue de la structure, elle s'occupe de la gestion administrative (inscription, tenue des registres, suivi des listes d'attente) de la gestion financière (budgets, bons de commandes, facturation).
- Elle entretient des relations avec les fournisseurs.
- Elle établit les rapports d'incidents. Elle est responsable de la sécurité.

Au service des enfants qui lui sont confiés :

- Elle veille au confort, à l'épanouissement et au bon développement psychomoteur des enfants. Elle veille à l'hygiène de la crèche.
- Elle effectue le suivi médical des enfants, les soins, elle est en relation avec le médecin.
- Elle élabore les menus avec le personnel de cuisine et contrôle la diététique.
- Elle est garant du secret professionnel.

En s'appuyant sur les compétences du personnel :

- Elle assure une mission de management de son équipe.
- Elle encadre le personnel et gère les congés,
- Elle délègue les soins de nursing, encadre les soins de puériculture et veille aux protocoles,
- Elle encadre les stagiaires et fixe les relations avec les différentes écoles,
- Elle informe et forme son personnel, elle facilite le partage d'expériences et la réflexion d'équipe,
- Elle règle les conflits par des entretiens individuels ou réunions. Elle joue un rôle de médiateur entre le personnel et les parents,
- Elle est chargé(e) de la surveillance sanitaire du personnel,
- Elle anime les réunions d'équipe.









Relation avec les parents :

- Elle accueille et informe les parents (inscription),
- Elle est à leur écoute,
- Elle reçoit les paiements,
- Elle remplit les dossiers administratifs et médicaux,
- Elle conseille les parents,
- Elle organise des réunions parents crèche.

Avec les partenaires extérieurs :

Elle est en relation avec :

- Les élus de votre collectivité,
- Léo Lagrange Centre Est,
- Les assistantes maternelles,
- Les partenaires sociaux,
- Les services spécialisés,
- Les institutions de formation.

Elle est responsable des relations avec les intervenants extérieurs.

Ses connaissances :

- Développement global de l'enfant de 0 à 4 ans,
- Diététique et préparation des repas,
- Techniques éducatives et pédagogiques,
- Bases de soins médicaux,
- Connaissances des consignes de sécurité,
- Maîtrise des logiciels de gestion.

L'EDUCATRICE DE JEUNE ENFANT

Il ou elle assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice.

Il ou elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il ou elle mène des actions d'accompagnement à la parentalité.

Il ou elle participe au travail près des enfants.

Il ou elle manage l'équipe pédagogique.

L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Il ou elle participe à l'élaboration et au suivi du projet de la vie de la crèche. Il ou elle prend en charge l'enfant individuellement ou en groupe. Il collabore aux soins quotidiens et mène les activités d'éveil qui contribuent au bon développement de l'enfant. Il ou elle assure tous les soins nécessaires au bien-être et au développement psychomoteur et affectif de l'enfant en lien avec le projet pédagogique (accueil, repas, hygiène, sécurité, sommeil, jeux de l'enfant, activités, ateliers...). Il ou elle participe à l'accueil de l'enfant et de sa famille.

L'ANIMATRICE PETITE ENFANCE

Elle complète l'équipe d'animation et travaille à l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'animation susceptibles d'accroître la communication et de favoriser l'adaptation au changement social. Elle participe activement à l'animation, à l'accueil des enfants, aux repas, changes et siestes. L'animatrice veille à l'application des règles d'hygiène et est responsable de la propreté du matériel pédagogique. Elle a la même fiche de poste que l'auxiliaire mais lors de l'encadrement des enfants, elle sera toujours accompagnée d'une auxiliaire.

Elle ne peut pas donner de médicaments mais elle peut surveiller la sieste.

L'AGENT DE SERVICE ET DE RESTAURATION.

Le linge:

Il entretient le linge de façon à le garder en bon état le plus longtemps possible et exécute les petits travaux de couture nécessaires.









Le ménage :

Pour la bonne hygiène de la crèche, certaines règles et techniques sont à respecter. *Un protocole de nettoyage* est mis en place (dans les sections, les communs et la cuisine).

Elle assure la montée en température des plats, prépare l'assiette et sert les repas. Elle doit aussi : effectuer la vaisselle, respecter la méthode HACCP (prélèvement d'échantillon), vérifier la liste des enfants présents aux repas, entretenir le matériel et le local cuisine, préparer le goûter. Elle peut aider ses collègues auprès des enfants et animer des ateliers cuisine.

LE PSYCHOLOGUE

A la demande des équipes lors de situations difficiles ou à raison d'une fois par semestre, un psychologue intervient auprès des salariés pour des séances d'analyse de la pratique.

LE ROLE DU MEDECIN

Conformément au décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 et de l'article R 23 24-39 du décret n°2007-230 de février 2007, un médecin collabore avec la structure et intervient régulièrement.

Il garantit le suivi sanitaire et psycho-éducatif de l'enfant en coopération avec les professionnels, les parents et le médecin traitant de l'enfant. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il veille à l'application des règles préventives et d'hygiène ainsi que des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence, établit des protocoles. Il est le conseiller de l'équipe pour l'accueil des enfants, notamment ceux porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, présentant des difficultés ou des retards de développement psychomoteur.

Visite médicale

Tout enfant de moins de 1 an accueilli régulièrement passera une visite médicale avant son admission définitive. Le suivi médical de l'enfant relève des parents et est assuré par le médecin traitant.

RECAPITULATIF PERSONNEL DU MULTI-ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL « LE TEMPO »

- 1 Directrice.
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants,
- 2 Auxiliaires de Puériculture,
- 2 Aides Auxiliaires de Puériculture,
- 1 Agent de Service et de restauration,
 - 1 Médecin
 - 1psychologue

F. MODALITES DE RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Multi-accueil s'inscrit dans l'environnement social et culturel de sa zone d'influence et s'appuie sur :

- Un partenariat institutionnel,
- Un partenariat associatif.
- Un partenariat de projet.

Nous sommes convaincus que la **coopération des différents acteurs** (institutions, Associations) permet de **mutualiser les compétences** de chacun, en favorisant une cohérence territoriale d'intervention éducative auprès des enfants









UN PARTENARIAT FORT EN DIRECTION DES EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE

Nous vous proposons de développer un partenariat spécifique avec les institutions intervenant sur **le champ de la petite enfance**.

Avec l'école maternelle

Pour exemple, nous proposons en juin, une ½ journée de découverte de l'école maternelle pour les enfants du multi accueil qui devront intégrer celle-ci en septembre, ou tout autre moyen favorisant l'adaptation des enfants.

Avec les Associations

Différentes associations animent le territoire, véritable ressource pour notre espace d'accueil de jeunes enfants. Nous les solliciterons afin de développer des partenariats de qualité et développer des projets.

Un partenariat fédéral

La fédération Léo Lagrange gère de nombreuses structures petite enfance, aussi celle-ci s'est dotée d'une délégation nationale à la petite enfance. Le Multi-accueil bénéficiera donc des projets développés au niveau national. (Comme par exemple : l'artothèque, les outils pédagogiques...)

Il ne s'agit pas de juxtaposer des actions, mais de créer une vraie synergie de compétences.



Le Multi-accueil s'inscrira bien dans une dynamique à l'échelle de votre territoire. Aussi nous serons **vigilants à toutes opportunités de partenariat** et **de collaboration**. Notre équipe devra être réactive et force de propositions aux projets mis en place par votre collectivité.

PARTENARIAT

- Les services de la commune
- Le Centre Socio culturel Le Tempo
- Les autres EAJE du Secteur
- Les services de la PMI du Conseil Général,
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Associations, et institution de Dijon
- RAM
- Participation aux évènements de la ville









LES MODALITES DE RELATION AVEC LA VILLE DE DIJON

Léo Lagrange veille, en cohérence avec son projet éducatif, à la mise en œuvre de la politique sociale petite enfance de la collectivité territoriale délégante

Afin d'assurer une collaboration efficace et une bonne communication entre la commune de Dijon et Léo Lagrange Centre Est ainsi que les partenaires concerné par l'activité petite enfance, nous participons activement au comité de pilotage du Multi-accueil. Celui-ci se réunira environ deux fois par an.

COMITE DE PILOTAGE

- Monsieur le Maire de la ville de Dijon, ou son représentant
- Elu(e)s de la commune
- Délégué Territorial Léo Lagrange
- Représentant du service petite enfance de la ville de Dijon
- Directrice du Multi accuei

II. LE PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUÉIL

A. LES VALEURS DE LEO LAGRANGE.

Objectifs des Actions

- Consolider les liens familiaux
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative
- Aménager des temps d'animation et proposer des espaces de paroles où les familles pourront s'exprimer et échanger sur leurs expériences parentales.
- Aider les parents à s'inscrire dans les réseaux d'écoute afin de consolider les liens parents-enfants,
- Informer et orienter les parents

Cadre éthique

- La reconnaissance de l'enfant en tant que personne,
- La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant,
- L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant,
- Le respect de la différence, l'ouverture à tous.









Choisir un établissement d'accueil de jeunes enfants Léo Lagrange ,c'est avant tout partager des valeurs communes.

L'équipe s'appuie pour cela sur les valeurs fondatrices de la Fédération :

L'accueil de tous , la justice sociale , la mixité et la démocratie.

A l'image des enfants que nous accueillons, notre projet éducatif est unique et s'appuie sur le territoire.

Nous ne concevons notre démarche éducative qu'en étroite relation avec la famille , les structures avoisinantes (écoles...) et l'ensemble des partenaires.

L'enfant est au cœur de notre projet éducatif, notre souci premier est de rassembler dans notre offre d'accueil l'ensemble des facteurs indispensables à son bien-être et à son développement.

En étroite collaboration avec les parents, nos structures permettent un apprentissage de l'autonomie et favorisent la socialisation du jeune enfant.

A travers une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, nos professionnels qualifiés, relais de nos valeurs, sont garants de la qualité offerte aux familles.

Un lieu de découverte et d'éveil. Un lieu de rencontres : entre enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre enfants et professionnels. Un accueil de l'enfant au quotidien en fonction des demandes et des besoins des parents.

Ces objectifs sont visés par l'ensemble de l'équipe éducative, néanmoins, les moyens mis en œuvre peuvent être différents selon l'âge des enfants.

B. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO CULTUREL.

La particularité du multi-accueil est qu'il se trouve dans les locaux du centre socio culturel le Tempo.

Qu'est-ce qu'un centre socio culturel?

C'est un lieu de proximité qui accueille tout public et dont l'objectif défini par la circulaire CNAF est de rompre l'isolement, de prévenir et de réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes à travers des projets collectifs leur permettant d'être acteurs de leur vie quotidienne et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

La participation des usagers est donc un principe incontournable du Centre Socio culturel.

L'objectif principal défini par le Contrat de projet 2012/2016 est la cohésion sociale et la lutte contre toute forme d'exclusion à travers 2 axes que sont :

La Famille et la Vie Sociale

Au centre socio culturel se côtoient les professionnels du centre : animateurs et travailleurs sociaux ; les professionnels du centre de loisir (PEP 21) et les professionnels du multi-accueil.









Ce multi partenariat en interne est une richesse car il permet de mutualiser nos moyens et nos spécificités professionnelles au service du projet et des familles. Il demande des valeurs, des objectifs communs, de la coordination et une posture professionnelle adaptée. Il permet que les différents publics se rencontrent et se côtoient, échangent leurs expériences et leurs questions, cette connaissance étant facilitatrice du Vivre Ensemble et de la participation.

Le principal objectif commun entre le Multi - Accueil et le Centre socio culturel est bien sûr l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents.

Nous mettons donc en commun nos moyens matériels (locaux par exemple) et humains et même financiers parfois, pour mener des actions collectives : matinées parents, sorties pour tous, soirées jeux en familles ...

L'ouverture du Centre vers le partenariat extérieur est aussi un outil pour nous pour développer des actions (CADA ou écoles maternelles par exemple)

Et à l'inverse, le CS reçoit des familles qui ne seraient pas venues sans un passage par le multi accueil :

- La participation de professionnels du Centre aux réunions de rentrée et aux fêtes...
- La présentation du Centre à chaque accueil de familles au multi-accueil.

A Léo Lagrange et au Tempo, nous considérons le parent avec ses compétences de parents mais aussi comme un citoyen, comme une personne ayant d'autres engagements, d'autres fonctions et d'autres compétences qu'il est important de valoriser. L'implication dans la vie de la structure et du quartier contribue à cette valorisation.

Que ce soit en individuel ou en collectif, nous constatons au quotidien combien la posture d'accueil est primordiale. Afin de faciliter cette implication des parents, il est important que les professionnels se montrent accueillants et à l'écoute!









III. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Les équipes de la Fédération agissant dans le champ de la petite enfance puisent leur référence dans :

- Les enseignements de la méthode Pickler-Loczy, théorisant en quelque sorte l'accompagnement d'un développement programmé au fur et à mesure de la maturité de l'enfant,
- L'approche de Marshall B. Rosenberg plaçant la bienveillance au centre de la communication non violente,
- L'approche de **Maria Montessori**, encourageant chaque enfant à réaliser ses propres expériences

A. GARANTIR LA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE DE CHAQUE ENFANT.

Un lieu de sécurité physique et affective et une prise en charge maternante de chaque enfant en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.

1. L'espace

L'aménagement de l'espace est **essentiel pour favoriser la découverte et l'expérimentation du mouvement**. Il doit être adapté pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer des coins repérables par les enfants (la salle de repos, les lieux d'éveil et d'activités, le coin psychomotricité,...)et sécurisés , adaptés.















On peut modifier, inter changer ces lieux de vie au cours de l'année, ils **génèrent de la curiosité**, **l'envie de découvrir**. Toutefois, ces variations ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas bouleverser les repères des enfants mais bien éveiller leur intérêt.

En favorisant les petits groupes et en optimisant les espaces (qui, quand, où, comment et pourquoi ?), l'équipe a toujours pour préoccupation de répondre aux besoins des enfants qui lui sont confiés dans un environnement calme et serein. L'aménagement de l'espace a été pensé suite à une formation sur ce thème mais aussi suite à une formation Montessori.

2. Accompagner la séparation :

La période de familiarisation a **pour objectifs** :

- De faciliter la séparation de l'enfant et de ses parents en leur permettant de s'habituer progressivement à la collectivité, aux lieux et aux adultes présents au multi-accueil
- D'observer la dyade parents-enfants
- De trouver de nouveaux repères et de mieux accepter le changement
- D'établir une relation de confiance entre les parents et les professionnels
- De recueillir des informations sur l'enfant, ses habitudes et ses spécificités professionnels de mieux connaitre l'enfant et ses habitudes, et d'établir une relation de confiance avec le(s) parent(s)

Une fois l'enfant admis dans la structure, c'est le temps « de familiarisation » qui commence, variable en raison des besoins singuliers de chaque enfant. Ce temps est destiné à gérer les séparations. Il se doit d'être









progressif. Il permet aussi à l'équipe en place d'observer la dyade parent - enfant, mais aussi de recueillir les informations concernant l'enfant sur ses habitudes, ses spécificités.

Cet espace d'écoute est fondamental pour l'enfant, il permet d'établir la relation de confiance entre les parents et les professionnels, point de passage primordial pour un accueil sécurisant et de qualité.

Pour assurer un accueil adapté aux besoins des enfants , nous assurons la continuité des soins tout au long de la journée (la personne qui accueille l'enfant va lui donner son repas puis le changer...)

Cela rassure l'enfant, tout comme le fait qu'une même personne s'occupe de lui pendant l'adaptation.

Les professionnelles s'adressent aux enfants de manière bienveillante (mots employés , ton , gestes...) et répondent de façon adaptée à leurs besoins et à leur personnalité.

L'équipe doit avoir une cohérence éducative pour garantir la sécurité affective de l'enfant. Elle se base sur le projet pédagogique, réalisé en équipe.

Cela se travaille lors des réunions, des analyses de la pratique, des formations...

L'écoute , la communication , l'expression des émotions , le questionnement et l'ajustement sont au cœur de nos pratiques , de notre savoir pour faciliter le respect de soi et des autres ainsi qu'une approche bienveillante de tous !

La bien-traitance, démarche collective pour identifier et construire le meilleur accompagnement possible de l'enfant par l'adulte, dans le respect de son individualité, de son rythme de développement et dans ses choix, est un concept éthique qui aide chaque professionnel dans son travail d'accompagnement au quotidien. C'est aussi une action commune de la collectivité autour de l'enfant et de sa famille.

Afin de respecter l'enfant, de favoriser son estime de lui et de favoriser la communication avec lui, nous avons suivi une formation « communication gestuelle » avec Frimousses signes en Août 2018.

Les parents peuvent participer à des ateliers et sont impliqués dans ce projet .









La communication gestuelle est un langage de transition qui permet d'utiliser des gestes pour illustrer des mots courants (manger, fini, dormir...).

L'utilisation des signes facilite la communication avec l'enfant, soit avant qu'il parle et au début de l'apprentissage de la parole.

L'apprentissage des signes peut aider l'enfant à communiquer plus clairement ses besoins.

Cela diminue donc la frustration et favorise la communication entre pairs et avec l'adulte.

L'enfant se sent alors compris et valorisé!



3. L'instauration d'un cadre

L'instauration d'un cadre sécurisant passe par la mise en place des temps ritualisés

REPERES, LIMITES, INTERDITS

La mise en place de règles de vie et de moyens matériels déterminant des repères, des limites, et des interdits pour l'enfant, les parents et l'équipe, participe à la sécurité physique et affective de l'enfant.

La cohérence éducative est alors primordiale ! Nous déterminons ensemble quels sont les interdits , les règles...

Nous instaurons aussi des rituels dans la journée afin que l'enfant ai des repères qui le rassurent et structurent sa journée.

Par exemple, à 9h30 nous avons le rituel du « bonjour » afin d'accueillir chaque enfant (petit temps où on se dit bonjour, où l'on chante...)

LES REPAS









Le repas est un moment **essentiel de la socialisation de l'enfant**. C'est un temps convivial de plaisir et de dialogue. Les enfants apprennent à mettre la table, à rester assis, à utiliser la cuillère, puis la fourchette, à se servir seuls, dire merci, s'il vous plait, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

Nous veillerons à ce que l'enfant bénéficie de repas quotidiens, équilibrés et adaptés afin de permettre son développement harmonieux :

- Respecter au mieux le rythme familial de l'enfant et sa culture,
- Dès qu'il l'exprime, accompagner l'enfant pendant le repas pour favoriser son autonomie, afin que ce moment devienne un plaisir et le demeure,
- Favoriser l'apprentissage du goût, et respecter ceux de l'enfant,
- Donner une dimension éducative au repas



Pendant ce temps du repas, l'enfant est actif. Il développe ses sens, éveille son goût, intègre certaines règles de vie.

L'adulte joue un rôle important puisqu'il prépare (avant, pendant et après) ce temps. Par son observation, il peut adapter l'attitude éducative (et le menu) aux besoins de chaque enfant (en fonction de l'âge, de la santé, du développement moteur, de la religion...)

Une alimentation équilibrée va aider l'enfant à être en bonne santé et à avoir une bonne vitalité.

L'ALIMENTATION

L'alimentation proposée aux enfants dans la structure est strictement réglementée et fait l'objet d'une surveillance toute particulière. Les structures d'accueil petite enfance mettent en œuvre un programme nutritionnel très rigoureux en adéquation avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S). Chaque repas est parfaitement adapté à l'âge des enfants. Le tout dans un souci constant d'hygiène, de variété des goûts et des apports alimentaires, de prévention de l'obésité, de prise en compte des allergies et de participation à l'éducation nutritionnelle de l'enfant. Aussi les arachides sont ainsi interdites sous toutes leurs formes, parce qu'elles favorisent certaines allergies lorsqu'on les introduit trop tôt dans l'alimentation (surtout chez les enfants prédisposés à ce type d'allergies); les poissons sont choisis « de qualité sans arêtes »; les quantités de matières grasses et de protéines (viandes, poissons) sont strictement contrôlées; les fruits sont proposés systématiquement en dessert (sous différentes formes) et comme boisson, l'eau est privilégiée. Nous subdéléguons à la société API-restauration la confection des repas et la livraison en liaison froide. Notre souci est d'offrir une alimentation de qualité, nous introduisons dans le repas pour les jeunes enfants de 10 à 30 % d'ingrédients bio quotidien. La société API apportera son expertise dans l'accompagnement du personnel en charge de la restauration.

Parce que pour nous le développement local n'est pas qu'un concept théorique, les équipes Léo Lagrange travaillent depuis plusieurs années avec le réseau accueil paysan. A proximité de nos sites, un véritable partenariat s'instaure avec les exploitants agricoles membres de ce réseau afin de permettre aux enfants et aux jeunes un contact privilégié avec le monde paysan.

Il nous semble opportun de mener une réflexion pour solliciter les producteurs implantés à proximité de Dijon et les environs, afin qu'ils puissent nous fournir des produits qui constitueraient les goûters.









Nous vérifierons la faisabilité tant au niveau de la qualité de la production disponible, que du respect rigoureux de la législation en vigueur dans ce type de structure.

NOUS VOUS PROPOSONS

- Des biberons garantis sans phtalates ni bisphénol.
- 10% à 30 % aliments bio quotidien
- L'accompagnement par la société API

LE SOMMEIL OU LE REPOS

Le personnel veille à ce que chaque enfant dorme suffisamment et **puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme** s'il ne veut pas dormir.

Nous sommes particulièrement vigilants à ce que les siestes soient adaptées en qualité, quantité, et durée en fonction des besoins individuels. Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté.

Il retrouve son lit, sa peluche, son doudou ou sa sucette.



Nous porterons une attention particulière à **l'objet transitionnel**, que l'enfant apporte chaque jour avec lui. C'est un repère important, permettant de mieux gérer la séparation (l'enfant peut à tout moment de la journée réclamer son doudou et sa tétine , les professionnelles lui donneront si besoin). Avant l'endormissement, l'équipe prépare l'enfant par un retour au calme.

Un membre de l'équipe a minima reste dans la chambre pour sécuriser les enfants au moment de l'endormissement. Une professionnelle reste tout au long de la sieste des plus grands.

L'enfant n'est pas réveillé par l'équipe. Respecter son rythme de sommeil est primordial pour sa santé, morale et physique.

L'équipe assure à l'enfant un repos de qualité, en toute sécurité, respectant **son rythme** et ses habitudes, et instaure **une dimension éducative au sommeil.**

LES SOINS (HYGIENE, PROPRETE)

Assurer à l'enfant confort et hygiène pour l'amener, à son rythme, vers l'autonomie :

- Assurer et personnaliser les soins corporels des enfants,
- Aider à l'acquisition de la propreté pour l'enfant, en assurant son confort et son hygiène tant qu'il est dépendant, de façon appropriée, en donnant une dimension éducative aux soins.

Faire des moments de soins des moments de partage agréables et individualisés.

RESPECTER LE RYTHME DE CHACUN

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modes de communication, les sollicitations extérieures... L'équipe éducative doit respecter le rythme de chaque enfant. Chacun progresse à son niveau. L'enjeu est de l'accompagner dans le passage de chacune de ces étapes. Porté par la conviction que chaque enfant est unique, nous avons à cœur de respecter son évolution.









Des règles de sécurité pour tous :

Nous instaurons aussi un cadre pour les familles (cf règlement intérieur).

Les parents sont en autre tenus de signaler à la directrice (ou en son absence à l'éducatrice de jeunes enfants ou l'auxiliaire de puériculture) tout problème et de santé ou tout autre incident au domicile, ainsi que les médicaments qui ont pu être administrés à l'enfant avant son arrivée au Multi-accueil. L'enfant est sous sa responsabilité dès lors qu'il lui a été confié.

L'enfant n'est confié qu'à ses parents ou aux **personnes majeures mandatées**. Dans ce cas précis, il est demandé aux parents d'en **avertir le personnel au préalable**. Si la personne n'a pas été présentée à l'équipe, **une pièce d'identité** lui sera demandée avant de se voir confier l'enfant.









B. UN LIEU DE DECOUVERTE ET D'EVEIL

Le jeu à la rencontre de soi, c'est le métier de l'enfant, c'est aussi notre métier. Le jeu, au fil des jours, de la croissance de l'enfant, va se diversifier. L'enfant explore, expérimente, manipule, construit et déconstruit, cherche, propose, demande, l'enfant vit. Tout peut-être support de jeu : la petite cuillère, la bassine, le carton, les brindilles, la fourmi qui court, les feuilles, la flaque d'eau, tout est source de découverte, de plaisir...

Le multi-accueil « Le Tempo » est un **véritable lieu de vie** et **d'expérimentations des jeunes enfants**. Nous accordons une place primordiale au jeu, l'activité première et multidimensionnelle des tout petits. Notre conception des pratiques ludiques, loin de l'occupationnel, concourt à la qualité de l'accueil d'un espace Petite Enfance.

La diversité de l'offre ludique, les différentes dimensions du jeu, mais aussi les opportunités d'associer les parents nous amènent à placer le jeu au cœur de notre projet pédagogique.

Notre démarche prend en compte les besoins et les rythmes des enfants et diffère d'une pédagogie de surstimulation! L'essentiel pour nous est ouverture aux autres et à son environnement.

Le jeu favorise cela et la présence de l'adulte est un élément nécessaire au bon déroulement du jeu libre car elle représente un cadre sécurisant.

Il est à la fois observateur, médiateur, créateur ... L'adulte est un « phare » pour l'enfant qui joue.

1. Le rôle du jeu dans le développement de l'enfant :

Le jeu est essentiel au développement de l'enfant, à la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité ludique est reconnue comme la base d'apprentissage de toutes sortes pour le jeune enfant. Celui-ci est acteur de son jeu. Dans « activité » qui s'oppose à « passivité », nous entendons, « actif », « acteur » et non activisme. Notre démarche prend en compte les besoins et les rythmes des enfants et diffère d'une pédagogie de sur-stimulation.

L'ouverture, voilà ce qui contribue à caractériser notre approche, ouverture aux autres, à son environnement. Quoi de mieux que les multiples possibilités offertes par le jeu afin d'agir concrètement pour favoriser l'éveil psychomoteur, l'expression verbale, la socialisation l'autonomie et la solidarité ?!













2. Les différents types d'activités

Jeux libres: Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, **l'imagination** et **la socialisation**. Parmi eux, les jeux symboliques favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Activités plus dirigées : Des activités sont proposées aux enfants en petit groupe.

Les enfants ont le choix de faire ou pas.

Nous proposons des jeux de manipulation comme la pâte à modeler, le sable, des jeux éducatifs comme les encastrements puzzle et des jeux de création comme la réalisation de carte, de peinture... Les enfants doivent suivre des règles et des consignes données par l'adulte tout en ayant des choix à faire , de la liberté pour s'exprimer , expérimenter...

Ces animations sont de courte durée pour respecter le niveau d'attention du jeune enfant.

Une professionnelle est désignée chaque matin pour être la référente de l'activité dirigée.

Psychomotricité: Un temps construit pour répondre aux besoins physiques et d'expérimentations tant motrices que cognitives du jeune enfant. Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites.

Ces temps se passent la plupart du temps en salle de judo au centre social. Nous proposons des activités d'équilibre (parcours d'obstacles), des activités spatiales motrices (cerceaux, rondes, etc.), des jeux de ballons...



Les jeux calmes : Ils répondent au besoin de détente et de calme nécessaire pour structurer la journée, favoriser l'acquisition de repères au sein du multi-accueil. Nous proposons de ritualiser certains temps comme le retour au calme après une animation dynamique où l'équipe éducative peut proposer de lire une histoire, de chanter une comptine,...











Régulièrement nous mettons en place des ateliers **« Snoezelen »** auxquels nous pouvons convier les parents. Ces ateliers ont pour objectifs l'éveil des sens et le bien-être: musique douce, lumière tamisée, massages et sensations sont au rendez-vous!

Nous mettons aussi en place des ateliers massages et relaxation.

Pour cela l'équipe sera accompagnée de professionnels qualifiés et se formera.



Montessori : Depuis 2017 , l'équipe a suivi une formation Montessori avec « la main et les sens ».

Les principes Montessori seront appliqués en partie : favoriser l'autonomie de l'enfant , respecter son rythme, favoriser l'individualité à certains moments de la journée , encourager l'enfant à ranger ...

Montessori:

Les principes Montessori seront appliqués en partie : favoriser l'autonomie de l'enfant, s'adapter à ses périodes « sensibles » respecter son rythme, favoriser l'individualité à certains moments de la journée, encourager l'enfant à ranger...









Eveil musical :Un musicien intervient de façon régulière au multi-accueil . Il joue de ses instruments , chante , fait manipuler des instruments aux enfants et anime des ateliers avec les parents. Il participe aussi aux spectacles crées par l'équipe.











3. Les sorties :

L'équipe Léo s'attache à inscrire ses structures Petite Enfance dans la vie quotidienne du territoire. Pour cela, elle développe de multiples partenariats au premier rang desquels ceux qui sont prompts à favoriser les transitions réussies (l'école maternelle, l'accueil de loisirs).

L'établissement devient ainsi un véritable lieu de vie qui contribue activement au développent du lien social et à l'intégration des familles.

Il nous semble important de « sortir » l'enfant du multi-accueil afin qu'il s'ouvre au monde qui l'entoure et fassent de nouvelles expériences !

Régulièrement, les enfants vont au parc de la Colombière rencontrer les animaux et d'autres personnes du quartier.

Nous favorisons au maximum les sorties pour aller voir des spectacles (Minoterie , Festival à pas conté...) , aller à la bibliothèque...



Nous essayons de faire découvrir un environnement varié et riche aux familles.



Nous avons pour objectif d'éveiller l'enfant , de lui faire découvrir de nouvelles choses , de développer son imaginaire et de favoriser le lien social.

Nous invitons régulièrement les parents à ces différentes sorties avec les mêmes objectifs et surtout afin qu'ils partagent un moment de plaisir avec leurs enfants !













4. L'estime de soi :

L'estime de soi est le sentiment que les enfants éprouvent envers leur propre personne.

Les gens qui ont une bonne estime d'eux-mêmes affichent généralement une attitude positive , se sentent sûr d'eux et ont de bonnes relations avec les autres.

L'estime de soi influe sur le quotidien de l'enfant, sur ses relations avec les autres...

Pour se socialiser il faut d'abord avoir acquis cette confiance en soi, cette estime de soi!

Les professionnelles doivent être bienveillantes et avoir des attitudes et des paroles adaptées et cohérentes afin de valoriser l'enfant .

Par exemple on ne dit pas « tu es méchant! ».

Les professionnels doivent permettre à chaque enfant de faire des choix , ils doivent valoriser les compétences , les réalisations ...

Il faut l'encourager, le féliciter, le complimenter et ne jamais critiquer sa famille!

Il faut permettre à l'enfant de faire des erreurs et en même temps adapter ce qu'on lui demande à ses capacités!

Valoriser l'enfant va le conduire à l'autonomie.

En effet, l'enfant doit se sentir encouragé et soutenu pour acquérir de nouvelles compétences et grandir.

« Aide moi à faire seul » , l'enfant a besoin de notre aide et de notre accompagnement pour faire seul !

En tant que professionnels nous devons aussi valoriser l'enfant au quotidien en lui confiant par exemple des responsabilités adaptées à son développement.

Ex : aider à porter des jouets , à ranger , à nettoyer la table...

Nous devons aussi sensibiliser les parents à l'importance de l'estime des soi .

Nous avons par exemple réalisé une petite « exposition » sur le thème avec des exemple de mots à éviter et ceux au contraire qui font du bien !

Nous insistons aussi sur ce sujet lors des matinées parents animées par Mr Jaffelin psychothérapeute.









C. LA PLACE DES FAMILLES

On ne peut accueillir un enfant sans penser à l'accueil de ses parents, **ses premiers éducateurs.** Nous priviligierons les rencontres avec les familles, l'attention qui est portée à chacune, la prise en compte des parents comme interlocuteurs privilégiés et incontournables. La continuité éducative entre le domicile de l'enfant et notre structure passe donc obligatoirement par une confiance réciproque entre les professionnels et les parents.

La gestion d'un équipement petite enfance ne se limite pas à proposer un cadre adapté et un personnel qualifié, mais nécessite aussi la prise en compte des besoins et des demandes des parents. Les familles doivent être parties prenantes du projet éducatif.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre différentes actions et d'être vigilants aux différents temps de rencontre.



1. Un lieu de rencontres

Un lieu de rencontres : entre enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre enfants et professionnels.

Le premier accueil est un temps fondamental et **détermine la relation future entre les parents, l'enfant et l'équipe**. La collaboration entre parents et professionnels nécessite une intense communication ; cette première étape est donc fondamentale. Accueillir un enfant c'est aussi prendre en compte son histoire. De ce fait, l'équipe reconnaît la place première qu'occupe la famille auprès de l'enfant, tant au niveau éducatif, culturel que social.

C'est la directrice qui reçoit sur rendez-vous les parents.











Elle fait avec eux une visite de la structure, présente le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement. Ce temps permet de répondre aux questions des parents, de les rassurer La directrice aura pour rôle d'accueillir et d'informer les parents des différentes modalités d'attribution des places.

La directrice doit être d'une parfaite disponibilité car le premier contact est toujours déterminant pour établir la confiance. Accueil, information et écoute constituent les fondements de l'attitude professionnelle.

L'ACCUEIL

L'accueil est un temps **primordial qui conditionne le déroulement** de la journée de l'enfant ainsi que son retour à la maison. Associer les parents est un préalable indispensable pour gérer le sentiment de séparation au mieux. La séparation est un moment important pour l'enfant. Elle doit s'effectuer dans un climat de confiance, de sécurité et de douceur.

* L'accueil du matin

L'accueil doit être conçu et aménagé pour aider l'enfant durant cette phase de séparation, on peut l'accompagner de rituels mais surtout être à l'écoute des parents pour permettre les transmissions à l'équipe éducative.

* L'accueil du soir

De même que l'accueil du matin conditionne la journée de l'enfant, l'accueil du soir peut déterminer son retour du lendemain.

C'est le moment d'informer les parents sur le déroulement de la journée et de tout élément significatif concernant leur enfant. C'est un moment d'échange et d'écoute.

Les professionnelles notent sur des feuilles journalières les transmissions et celles-ci sont rapportées aux parents oralement

2. Temps festifs

La participation active des parents à des moments importants de la vie de la crèche tels que la fête de Noël, le Carnaval, les anniversaires... est favorisée et organisée. La présence conjointe des parents et de l'équipe éducative lors de ces temps festifs permet de **renforcer la confiance et une cohérence pédagogique** autour l'enfant.







Les ateliers parents et/ou parents enfants sont aussi des temps importants d'échanges et de liens. Ces temps valorisent le parent dans sa fonction mais aussi en tant que personne avec ses compétences , ses qualités... et permet de rompre l'isolement de certains. Cela les encouragent aussi à s'impliquer dans la vie de la structure.















Nos ateliers se passent parfois avec la participation d'intervenants extérieurs comme Ani 'nomade, association de zoothérapie.

Notre but est aussi de faire découvrir de nouvelles choses aux familles, d'éveiller les sens, les ressentis...

Les ateliers se font parfois sans les enfants.

Se jouent alors d'autres choses pour les parents : liens , convivialité, valorisation , partages...

Ils nous semblent aussi importants que les ateliers parents enfants!

Souvent ces ateliers sont en lien avec le centre socio culturel et sont un moyen de rompre l'isolement et d'impliquer les parents dans la vie du quartier.





3. Etre à l'écoute des propositions et des demandes

La réunion de rentrée à laquelle sont conviés aussi les collègues du centre socio culturel , est l'occasion d'exprimer aux parents la place qu'on leur confère !

Cette réunion est toujours conviviale et permet aux parents de comprendre où ils sont , les possibilités qui leurs sont offertes au Tempo.

En étant à l'écoute des demandes des parents, l'équipe se doit de recueillir toutes les propositions.

Les demandes seront étudiées, a posteriori, sur leur faisabilité et leur opportunité. Néanmoins, notre expertise dans le champ de la petite enfance, nous démontre la pertinence des idées des familles (soirée thématique, pique-nique, spectacles...)



Nous utilisons plusieurs supports pour communiquer et faire du lien avec les parents.

Nous avons un petit journal, envoyé par mail tous les vendredi et affiché au centre social, avec des photos et anecdotes de la semaine. Nous diffusons des diaporamas photos à plusieurs occasions (fêtes, réunions...)











L'application KIDIZZ est mise en place depuis 2018.

Nous organisons des temps café en matinée ou en soirée afin d'échanger sur différents thèmes et nous faisons de petites expositions sur des thèmes du projet ou sur demande des parents.

Les ateliers parents et les sorties sont aussi l'occasion d'échanges et de liens.

Un conseil de parents existe depuis 2018.

Au Tempo nous accueillons tout le monde de la même façon tout en s'adaptant à chacun.

Nous valorisons au maximum les compétences des parents et les richesses de chacun.

La diversité est mise en valeur!

L'équipe du Tempo est heureuse d'accueillir votre enfant et souhaite créer des liens de confiance et de respect mutuel avec l'ensemble des familles.

L'équipe éducative et la Directrice restent toujours à votre disposition pour tous renseignements ou remarques complémentaires.

La Directrice

Rédigé le 04/09/19













5.8. DOSSIER CAF

Ces données vous seront transmises avant le 31 mai 2024





5.9. CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Cf. ci-après





Registre de sécurité incendie	Vér	Fiche F6 Feuille N°1	
Date	Nom du vérificateur	Résultats de la vérification dans l'attente du compte rendu	Visa
6/10/13	Verdalla	Misive Préventue SSZ. RAS	Mulret
1112/14	Jendre Qq	Misite Prevenius 557. Basson alla	18673 - Waldlefee
14/12/15	Vinda Cl. 9	Usite PieventineSSI vai alt na2351	HEO INDUSTRIE & FERTIAIR
21/M/16	SAVE: 5	Visite Proventive SST voic DT a 165 844	INEO IN 31899 PE LONERTIA
18/12/17	RUAT A	Visite Prévertire du SSI, vois BT nº 388955	21000 DIJON
16/11/18	RUAT. A	Visit Brinatine du 55I, Vin BT nº 493092	Tél. 03 80 73 73 88
61M/19	-L.CREWENE	Visite Preventive du SEI, vir Bt 6050RS	Allegal
12/2020	POULIN	Visité Percenture SSI	INEO INDUSTRIE & TEPTIAL
26/11/2021	VENEL.M		450000000000000000000000000000000000000
0611012022	GITCHARD C		
03/11/2023	GUIGHARDC	Visite préventive du SSI Duair rapport BT 1009771	INEOIR
	<u> </u>		
		·	

Registre de sécurité incendie	techniques, o	chauffage, co	tions techniques (installations mbustibles, autres installations tériels divers, gaz médicaux)	Fiche F14 Feuille N°1
Date	Nature de l'intervention	Nom de l'intervenant	Observations suite à l'intervention	Visa
4/10/16	Visite centro	period	2 1 AV DE VER 7,1700 CHAIN	OUN (BAT LB2) RECENTIONS 1 BURN AONE 1 BU
Hulit	vinte pe	riodiqu	CKDU CKDU 1ANDEN 71100 CHT A ST ANNEXES TO CHESON	PAQUIER SAS PRIMI CONTEBS FOR SUR SAONE
08/69/13	VGP des	intellati	on Jay Unis	Y. MONING.
27/05/13	Y MONIN	UC-P de	sinstallations gay.	A P
00/0/00		stekna.	2017	
19/1 <i>dr</i> n	S. DEKRA		t-centre sound temping	A:
23/10/2011	Y. Mohrin.	VINP des	intillations gas	DEKRA7A S. DEKRA
03/11/12	Y. Molvin	Anexces VGP Gs	1 et 2 Upin Par rapywort V	11
		les don A	JRapport DEKRA 2018	
			·	

╗

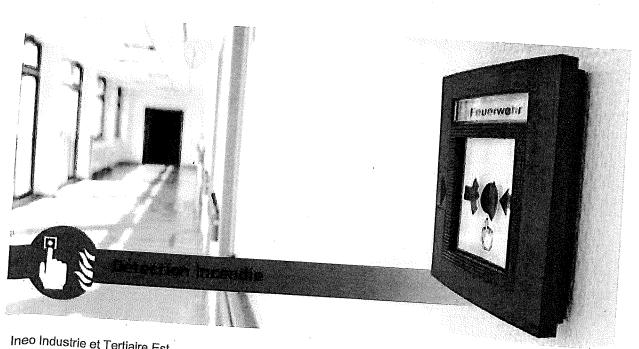


Rapport de visite SSI Catégorie C/D/E

CAF - Centre Social du Parc - CAF - Centre Social du

Parc

Visite: Annuelle du 03/11/2023



Ineo Industrie et Tertiaire Est Agence Bourgogne Maintenance 74, avenue Raymond Poincaré BP 47843

21078 DIJON Cedex Tél.: 03 80 73 73 88

@ : maintenance.bourgogne@engie.com

Documents associés

B e	(2)	91	3	re	6	e
		4.		rit	. 4	
	8)	51	U			
	II	C	9	ıd	le	

Vérification des extincteurs mobiles

Fiche F1 Feuille N°2

Date	Nom du vérificateur	Nombre D'appareils vérifiés	Résultats de la vérification dans L'attente du compte rendu	Visa
30/07/201	Costa	19 Ext	voir bon numérique VDD	ENDERFOTECTION SECURITORIS APSAD 14 NF-Service n° 085/04/04-285
			voir bon numérique VDD	n° 085/04/04-200
01112/93	Nieto	20 ext	Verification annuelle INCENTURE Voir bon numerique un Cent	DIE PROTECTION SECURITE iiiie APSAD & NF-Services N° 085/04/04-285
,				



CONTRAT ANNUEL DE VERIFICATION D'EQUIPEMENTS D'AIRES DE JEUX

ANNEE DE REFERENCE : 2020 RECONDUCTIBLE 3 FOIS

Réf: C-LLPE200213

Entre les soussignés :

D'une part : **LLPE BFC LE TEMPO**

21000 DIJON

Représenté par : La directrice, Emilie TROMP

Et d'autre part : LA SOCIETE SYSTEMES-PLUS

22B rue du Verger Jacob 21540 Savigny Sous Mâlain

Représenté par : Le gérant, Lilian MONTENOISE

Il a été convenu que SYSTEMES-PLUS réalise à la demande du multi-accueil les prestations suivantes aux conditions particulières définies ci-après.



Prestations:

Contrôle fonctionnel des jeux et aires de jeux selon la norme EN1176-7.

Contrôle principal des jeux et aires de jeux selon notre procédure technique PT01 (voir annexe).

Maintenance préventive comprenant :

- Le resserrage de la boulonnerie si besoin
- L'élimination des échardes
- Le remplacement des pièces de maintenance courantes (capuchons, visserie).

Fréquences des prestations :

Contrôle fonctionnel: 3 interventions par an

Contrôle principal: 1 intervention par an

Maintenance préventive : à chaque intervention de contrôle soit 4 fois par an

Lieux d'interventions et équipements concernés :

- Aire de jeux située dans la cour extérieure du multi-accueil comprenant :
 - 1 maisonnette
 - 1 toboggan
 - 1 jeu à ressort

Organisation des prestations:

SYSTEMES-PLUS réalise ses prestations selon les fréquences définies ci-dessus et sur rendez-vous avec l'établissement.

Après chaque intervention, nous émettons un rapport de contrôle au format PDF transmis par Email au gestionnaire comprenant un descriptif de chaque équipement vérifié avec un reportage photos des observations relevées.

Prestations complémentaires :

Si besoin nous transmettons un devis détaillé de maintenance corrective pour effectuer des réparations suite à détérioration (vandalisme, intempéries,...)



Tarifs:

Les prestations sont réalisées aux tarifs de bases 2020 définis ci-après :

- <u>Tarif par intervention : 80€ H.T.</u> (quiatre-vingts euros hors taxes) tous frais compris pour la vérification <u>de l'ensemble des équipements sportifs et d'aires de jeux</u> définis page précédente. Soit 96€ TTC incluant la TVA au taux en vigueur de 20%.

Le montant forfaitaire déterminé au présent contrat est valable pour la première année du contrat. Ce montant sera ensuite révisable une fois par an, suivant la formule ci-après :

 $P=Po \times I / Io$ P = I

P = Prix révisé (H.T.)

Po = Prix de base (H.T.)

I = Indice ICHTrevTS : dernier indice connu à la date de facturation

Io = Dernier indice de référence connu (septembre 2019 : **Io=119.9**)

Nota : Les indices Io et I sont disponibles sur le site Internet de l'INSEE à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/recherche?q=ICHTrev-TS&debut=0 (Activités spécialisées, scientifiques, techniques)

Facturation:

Les factures sont émises avec les rapports relatifs à chaque intervention.

Elles sont payables net sans escompte à réception par virement, mandat administratif ou chèque à l'ordre de SYSTEMES-PLUS :

Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une intervention courant 2020, il est ensuite reconductible 3 fois sans que la durée ne dépasse quatre ans. Il pourra toutefois être dénoncé par l'une ou l'autre des parties au moins 2 mois avant la date anniversaire de notre précédente intervention.

Le présent contrat comporte 4 pages (annexe comprise). Pour être valide il doit être daté et visé avec le cachet par les deux parties :

Le prestataire :

SYSTEMES-PLUS, Le 13/02/2020

L Montenoise SYSTEMES PLUS (sart) 22B puy du Verger Jacob 21540 SAVIGOS SOUS MALAIN N° SIRO 53859775800027 Le client :



Procédure technique (n°PT01) Vérification périodique des aires de jeux

Objectifs:

- Contrôler le niveau de sécurité global de chaque aire de jeux, de chaque équipement sa surface de réception.

Mission:

- Procéder aux essais de fonctionnement et déceler les éventuels signes d'usures.
- Vérifier les marquages et les informations aux usagers.
- Relever les éventuels écarts à traiter après notre intervention et proposer des solutions de mise en conformité.
 - Emettre un avis sur le maintien ou non de l'accessibilité aux usagers de chaque aire et de chaque équipement.
 - Proposer des solutions pour améliorer la conservation des équipements

Référentiels:

- Décrets n°94-699 du 10 août 1994 et n°96-1136 du 18 décembre 1996
- Normes EN1176
- Référentiel FIFAS pour les jeux installés avant le 1er janvier 1995
- article L221-1 du code de la consommation.

Déroulement de l'intervention :

- L'intervention est réalisée en autonomie avec nos moyens et matériels de contrôle sans investigations destructives.
- La date d'intervention est définie en commun avant l'intervention.
- Les équipements et leur documentation doivent être accessibles pendant toute la durée de l'intervention.

Résultats des vérifications :

A l'issue de notre intervention, nous émettons un rapport détaillé comprenant :

- Pour l'aire de jeu, une photo et les éventuels écarts relevés.
- Pour chaque équipement un descriptif, une photo, une fiche d'examen avec un reportage photo des éventuels écarts relevés et des suggestions pour y remédier.
- L'envoi de ce rapport met fin à notre prestation.

<u>Limite de la prestation :</u>

La prestation ne comprend pas :

- d'évaluation des parties non visibles ou non accessibles (massifs ou ancrages non visibles et éléments de structure non apparents)
- de vérifications de la solidité par calculs
- d'évaluation des risques toxicologiques, de noyade, d'infection.
- de test HIC des sols amortissants

Prestations complémentaires :

Sur demande nous établissons si nécessaire un devis de réparation et de fourniture des pièces détachées.

Exercices Essecession vi crendie

e Visa chej secono in GMYS Sebartion GMYS
Pote 24/03/23
Heme: Shus
Heure et compte rendu. Evacuation totals en 2, l'éminutes
Non de gennines. 18 efacts + 13 adultes
Trans Endi



Nom du site

FICHE D'EVALUATION DE L'EXERCICE D'EVACUATION INCENDIE

Nom du site	241	08/8	3 T	ENPO		
Adresse	21 n	m)	avice	Ran	P 2000	PKG
Date			Heure		Temps d'évac	uation
24103118	3		3hu5	untal All	ZUZ	
Nb enfants évacués :	8	Dont e	nfants q	ui ne marc	hent pas : 3	
Nb adultes participants :	13	100	The same	agnetia lab	alimpienop les licite	
Evacuation de toutes les per	rsonnes pré	sentes :	oui 🙇	non 🗆	ogi vi coolli ke i	
			(4)	10:0.01%		
normal second se		OUI	NON		Observations	
	Mode	alités d'a	organisati	on	iornoque es	
Adultes prévenus de l'ex	ercice	M		inhi nai ia	ders of A. So.	
Enfants prévenus de l'ex						
Présence d'observateur (si oui, nombre)		Do				
	Al	erte / Fir	d'alerte	yardin	and the same of th	
 Le déclenchement d'alerte a été fait sans d le responsable 	du signal lifficulté par	Ø				
L'alerte a été entendue sinon indiquer les lieux destron audible		×				
	Application	n des co	nsignes g	énérales		
L'évacuation a été imme	édiate	Ø				
Les fenêtres ont été ferm	Les fenêtres ont été fermées					
Les affaires sont restée locaux	Ø					
Tout le monde a re consigne : "ne pas arrière sans autorisation"	revenir en	M				
 Le responsable che l'évacuation s'est muni de présence 	nargé de des feuilles	04				
Les feuilles de présence sont à jour						

au moment de l'évacuation			
 Le responsable a fermé les portes 	DE (
sans les verrouiller	. '		
 L'évacuation s'est faite sans 	×		
bousculade			
Applications de	es consig	gnes gén	érales (suite)
 L'évacuation s'est faite sans dispersion 	Þ¢		
 Le lieu de rassemblement était connu 	Ø		
 L'appel a été réalisé sur le lieu de rassemblement 	A		(100)100
 La liste des enfants manquants a été remise au responsable immédiatement 			
 La fin d'alerte a été entendue de tous 	风		
 Le retour dans les locaux s'est fait dans le calme 	A		8-15-01113
	Bila	n	A Transport division (1)
 Les consignes ont été appliquées 	\(\begin{array}{c}\)		
 Les locaux de sommeil sont vides (s'assurer de l'évacuation de toutes les chambres) 	B(
Les installations tech	niques p	articulièr	es le cas échéant
	niques p	articulièr	es le cas échéant
 les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, 	,		es le cas échéant
 les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, 	,		Moyens mis en œuvre

Difficultés rencontrées / points à améliorer	Moyens mis en œuvre
	This was the transmission of a second of the
	Augi rog austrano me u object . Program con accident se insignation accident service accid
	noffeedfan A
	r in bearing était nafáirí ar jáir 💌
	cognition for the context of the

		n	~	tı.	ır	0	•
.)	ig	11	()	ıı	и	\Box	

Date: 25 | 03 | 23

5.10. CONTRATS FOURNISSEURS SUPÉRIEURS À 10 000 €

Néant











Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté

2 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx-en-Velin Cedex

Tél: 04 72 89 20 72

Web: http://www.leolagrange.org





https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange



https://twitter.com/leolagrange